

JEUDI 12 MARS 2015

Conférence des présidents

Franchises médicales

Débat : Bilan de la loi de 2005 sur le handicap

Questions cibles sur les services à la personne

Prescription acquisitive (*Suite*)

Débat sur l'avenir de l'industrie agroalimentaire

SOMMAIRE

ÉCHEC EN CMP	1
CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS	1
COMMISSION (<i>Candidature</i>).....	3
FRANCHISES MÉDICALES	3
<i>Discussion générale</i>	3
Mme Annie David, co-auteure de la proposition de loi	3
Mme Laurence Cohen, rapporteure de la commission des affaires sociales	4
Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État, chargée des personnes handicapées	5
M. Gilbert Barbier	5
Mme Élisabeth Doineau	6
M. Jean-Noël Cardoux	6
Mme Nicole Bricq	6
Mme Aline Archimbaud	7
M. Dominique Watrin	7
Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État	7
Mme Laurence Cohen, rapporteure	8
<i>Discussion des articles</i>	8
ARTICLE PREMIER	8
ARTICLE 3	9
ARTICLE 4	9
ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE (<i>Appel à candidature</i>)	9
DÉBAT : BILAN DE LA LOI DE 2005 SUR LE HANDICAP	9
M. Dominique Watrin, pour le groupe CRC	9
M. Olivier Cadic	10
M. Cyril Pellevat	11
Mme Claire-Lise Campion	11
Mme Aline Archimbaud	12
Mme Annie David	12
M. Gilbert Barbier	12
M. Jean-Louis Tourenne	13
Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État, chargée des personnes handicapées	13
COMMISSION (<i>Nomination</i>)	15
QUESTIONS CRIBLES SUR LES SERVICES À LA PERSONNE	15
M. Jean-Marie Vanlerenberghe	15
Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État, chargée de la famille	15
M. Jean-Baptiste Lemoyne	16
Mme Françoise Laborde	16
M. Jean Desessard	16

M. Dominique Watrin	17
M. Jean-Pierre Godefroy	17
M. Cyril Pellevat	17
ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE (Candidature)	18
PRESCRIPTION ACQUISITIVE (Suite)	18
Discussion générale (Suite)	18
M. Henri Tandonnet, auteur de la proposition de loi	18
M. Yves Détraigne, rapporteur de la commission des lois	19
M. Matthias Fekl, secrétaire d'État, chargé du commerce extérieur	19
M. René Vandierendonck	19
M. Patrick Abate	19
M. Jacques Mézard	20
M. Michel Canevet	20
M. Michel Raison	20
Discussion des articles	20
ARTICLE ADDITIONNEL	20
ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE (Nomination)	21
DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	21
Mme Françoise Gatel, au nom du groupe UDI-UC	21
M. Daniel Gremillet	22
M. Henri Cabanel	22
M. André Gattolin	23
M. Patrick Abate	23
M. Guillaume Arnell	24
M. Michel Canevet	24
M. Jean Bizet	25
Mme Sophie Primas	25
M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	26
ORDRE DU JOUR DU LUNDI 16 MARS 2015	28
ANALYSE DES SCRUTINS PUBLICS	28

SÉANCE du jeudi 12 mars 2015

74^e séance de la session ordinaire 2014-2015

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-PIERRE CAFFET,
VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRES :
M. CHRISTIAN CAMBON, M. BRUNO GILLES.

La séance est ouverte à 9 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.

Échec en CMP

M. le président. – J'informe le Sénat que la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, ratifiant diverses ordonnances relatives à l'enseignement supérieur et la recherche n'est pas parvenue à l'adoption d'un texte commun.

Conférence des présidents

M. le président. – Je vais vous donner lecture des conclusions de la Conférence des présidents qui s'est réunie hier soir. Elle a fixé l'ordre du jour jusqu'au mercredi 6 mai 2015. L'ordre du jour de la présente semaine sénatoriale et de la semaine gouvernementale du 16 mars est inchangé, sous réserve d'un ajout le mardi 17 mars après-midi où nous procéderons à la désignation d'un secrétaire du Sénat en remplacement de notre regretté collègue Claude Dilain.

La semaine du 23 mars est une semaine sénatoriale de contrôle.

MARDI 24 MARS 2015

À 9 heures 30 :

1°) Questions orales

Ordre du jour fixé par le Sénat :

À 14 heures 30 :

2°) Débat sur le thème : « Internet et la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse » (demande du groupe RDSE)

À 16 heures :

3°) Débat sur l'avenir industriel de la filière aéronautique et spatiale face à la concurrence (demande du groupe CRC)

À 17 heures 30 :

4°) Question orale avec débat n° 10 de M. Joël LABBÉ à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les risques inhérents à l'exploitation de l'huître triploïde (demande du groupe écologiste)

MERCREDI 25 MARS 2015

Ordre du jour fixé par le Sénat :

À 16 heures 15 :

- Débat sur l'influence de la France à l'étranger (demande du groupe UMP)

Semaine sénatoriale

LUNDI 30 MARS 2015

Ordre du jour fixé par le Gouvernement (en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution) :

À 16 heures et le soir :

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, renforçant la lutte contre le système prostitutionnel (texte de la commission, n° 698, 2013-2014)

MARDI 31 MARS 2015

Ordre du jour fixé par le Gouvernement (en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution) :

À 14 heures 30 et, éventuellement, le soir :

- Suite de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel

MERCREDI 1^{er} AVRIL 2015

De 14 heures 30 à 18 heures 30 :

Ordre du jour réservé au groupe socialiste et apparentés :

1°) Proposition de loi tendant à permettre la célébration de mariages dans des annexes de la mairie, présentée par M. Roland Courteau et les membres du groupe socialiste et apparentés (n° 556, 2012-2013)

2°) Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à allonger les congés exceptionnels accordés aux salariés lors du décès d'un enfant ou d'un conjoint (n° 127, 2011-2012)

À 18 heures 30 :

Ordre du jour fixé par le Sénat :

3°) Sous réserve de son dépôt, proposition de résolution européenne relative à la lutte contre le terrorisme, présentée en application de l'article 73 *quinquies* du Règlement (demande de la commission des lois et de la commission des affaires européennes)

JEUDI 2 AVRIL 2015

De 9 heures à 13 heures :

Ordre du jour réservé au groupe écologiste :

1°) Suite de la proposition de loi autorisant l'usage contrôlé du cannabis, présentée par Mme Esther Benbassa et plusieurs de ses collègues (n° 317, 2013-2014)

2°) Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques

3°) Proposition de résolution pour un guide de pilotage statistique pour l'emploi présentée, en application de l'article 34-1 de la Constitution, par M. Jean Desessard et les membres du groupe écologiste (n° 325, 2014-2015)

À 15 heures :

4°) Questions d'actualité au Gouvernement

Ordre du jour fixé par le Sénat :

À 16 heures 15 :

5°) Débat sur la préparation de la révision de la loi de programmation militaire (demande du groupe UMP)

À 17 heures 45 :

6°) Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse (n° 297, 2014-2015) (demande du Gouvernement)

Semaines réservées par priorité au Gouvernement

MARDI 7 AVRIL 2015

À 9 heures 30 :

1°) Questions orales

À 15 heures :

Réception solennelle, dans la salle des séances, de Son Excellence M. Béji Caïd ESSEBSI, président de la République tunisienne

À 16 heures, le soir et la nuit :

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

2°) Projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution après engagement de la procédure accélérée, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (n° 300, 2014-2015)

MERCREDI 8 AVRIL 2015

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

À 14 heures 30 et le soir :

- Suite du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

JEUDI 9 AVRIL 2015

À 9 heures 30 :

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

1°) Suite du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

De 15 heures à 15 heures 45 :

2°) Questions cibles thématiques

À 16 heures et le soir :

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

3°) Suite de l'ordre du jour du matin

VENDREDI 10 AVRIL 2015

À 9 heures 30, à 14 heures 30, le soir et, éventuellement, la nuit

ÉVENTUELLEMENT, SAMEDI 11 AVRIL 2015

À 9 heures 30 et à 14 heures 30

LUNDI 13 AVRIL 2015

À 16 heures, le soir et la nuit

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

- Suite du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

MARDI 14 AVRIL 2015

À 14 heures 30, le soir et la nuit :

1°) Éloge funèbre de Claude Dilain

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

2°) Suite du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

MERCREDI 15 AVRIL 2015

À 14 heures 30 et le soir :

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

- Suite du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

JEUDI 16 AVRIL 2015

À 9 heures 30 :

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

1°) Suite du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

À 15 heures :

2°) Questions d'actualité au Gouvernement

À 16 heures 15 et le soir :

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

3°) Suite de l'ordre du jour du matin

VENDREDI 17 AVRIL 2015

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

À 9 heures 30, à 14 heures 30, le soir et, éventuellement, la nuit :

1°) Sous réserve de sa transmission, projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas relatif à la coopération insulaire en matière policière à Saint-Martin (A.N., n° 1961)

2°) Sous réserve de sa transmission, projet de loi autorisant l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le conseil des ministres de la République d'Albanie portant sur l'application de l'accord entre la Communauté européenne et la République d'Albanie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier (A.N., n° 1586)

3°) Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au renforcement de la coopération en matière d'enquêtes judiciaires en vue de prévenir et de lutter contre la criminalité grave et le terrorisme (n° 48, 2014-2015)

4°) Sous réserve de sa transmission, projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 188 de l'Organisation internationale du travail relative au travail dans la pêche (Procédure accélérée) (A.N. n° 1888)

5) Suite et fin de la discussion des articles du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

ÉVENTUELLEMENT, SAMEDI 18 AVRIL 2015

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

À 9 heures 30 et à 14 heures 30 :

- Suite de l'ordre du jour de la veille

Je vous rappelle que nous suspendrons nos travaux en séance plénière du lundi 20 avril 2015 au dimanche 3 mai 2015.

MERCREDI 6 MAI 2015

Ordre du jour fixé par le Gouvernement :

À 14 heures 30 :

1°) Explications de vote des groupes sur le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

De 15 heures 30 à 16 heures :

2°) Vote par scrutin public sur le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

À 16 heures :

3°) Proclamation du résultat du scrutin public sur le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Commission (Candidature)

M. le président. – J'informe le Sénat que le groupe socialiste a fait connaître à la Présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Claude Dilain, décédé.

Cette candidature va être publiée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du Règlement.

Franchises médicales

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi visant à supprimer les franchises médicales et participations forfaitaires.

Discussion générale

Mme Annie David, co-auteure de la proposition de loi. – Cette proposition qui n'est pas récente puisque nous l'avions déposée dès 2012, vient enfin en débat. Son but est de supprimer les participations forfaitaires créées en 2005 et les franchises médicales instaurées en 2008.

Les participations forfaitaires s'élèvent à un euro par acte de consultation médicale ou de biologie dans la limite d'un plafond de 50 euros par an et de 4 euros par mois par assuré. Au total 29 % des assurés en sont exonérés. S'y ajouteront à partir du 1^{er} juillet prochain les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS).

Les franchises dites médicales ont été instaurées pour prétendument « responsabiliser » les malades, leur faire prendre conscience que tout a un coût et se paie. Déjà sénatrice, je me souviens de l'instauration de ces franchises au sein du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 et des propos de mon ami Guy Fischer : « Le président Sarkozy veut, une nouvelle fois, mettre à contribution les malades... Avec les franchises médicales on punit les malades. Vous ajoutez au principe du pollueur-payeur celui de l'empoisonné-payeur ». Huit ans plus tard, les faits nous ont donné raison. Les franchises médicales et participations forfaitaires sont ni plus ni moins des taxes sur la santé.

Jusqu'à récemment, l'ensemble de la gauche faisait front commun contre cette mesure injuste en soutenant un collectif de cinquante organisations. Le PS appelait à la mobilisation. Lors du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, Yves Daudigny, rapporteur général, avait déposé un amendement visant à supprimer ces franchises. Il avait appelé à un débat sur les participations forfaitaires et franchises lors de la

campagne présidentielle. Eh bien, ce débat, ouvrons-le maintenant !

Il y a sans doute des abus, alors mettons-y fin mais ne pénalisons pas l'ensemble de la population. La remise en cause des professionnels de santé n'est pas sans effet sur le respect des prescriptions médicales. Certains patients renoncent à se soigner ou reportent les soins dont ils ont besoin pour des raisons financières. En 2012, 27 % de la population a renoncé à au moins un soin pour des raisons financières.

Ces renoncements constituent-ils un progrès ? Est-ce cela qui était visé ? Et la prévention ? Le Conseil constitutionnel a estimé que le montant de la participation forfaitaire devait être fixé à un niveau tel qu'il garantisse l'effectivité de la protection de la santé instaurée par le onzième alinéa du Préambule de 1946 de notre Constitution. Il ne faut pas rompre avec le principe de la cotisation selon ses moyens et des soins selon ses besoins, ni avec le principe de solidarité entre malades et bien-portants, alors que le reste à charge des premiers ne cesse d'augmenter.

C'est particulièrement choquant pour les victimes de l'amiante ou les malades du VIH. Pour ceux-ci, le reste à charge est estimé par Aides à 700 euros par an.

Les patients sont souvent déboussolés par la complexité du dispositif, qui ne peut responsabiliser des gens qui ne le connaissent pas. Les franchises et participations n'ont pas entraîné de diminution des dépenses de santé. Les renoncements aux soins créent un surcoût économique et social. Ces mesures sont donc inefficaces.

Le leurre communicationnel du président de la République de l'époque, tendait à faire croire que les gains créés seraient affectés au plan Alzheimer et à la lutte contre le cancer. Cela n'a pas été le cas et c'est particulièrement choquant quand 40 % du montant des franchises repose sur les patients atteints de maladies graves.

Afin d'échapper au couperet de l'article 40 de la Constitution, nous avons gagé notre proposition de loi par un relèvement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Cela va à contre-courant de l'idéologie dominante, nous en sommes conscients. Le gouvernement veut supprimer cette contribution sur les entreprises par le pacte de solidarité. Comment accepter de se passer de 7,2 milliards d'euros en trois ans ? Une mesure devrait prendre le relais. Laquelle ? Quand ? On nous reproche parfois notre manque de réalisme mais nous avons une proposition concrète à faire : mettre fin aux inégalités salariales entre les femmes et les hommes rapporterait 52 milliards d'euros à la sécurité sociale. Une contribution additionnelle sur les revenus financiers des entreprises créerait aussi des recettes en rétablissant à terme le partage de la valeur ajoutée en faveur des salariés.

L'application du tiers payant complique la perception des franchises et participations. J'en veux

pour preuve la décision que nous avons approuvée dans la dernière loi de financement de la sécurité sociale en faveur des bénéficiaires de l'ACS.

Cette proposition de loi vient en appui à la généralisation du tiers payant, voulue par le gouvernement. Pour nous, elle représente une étape dans la reconquête d'une assurance maladie couvrant 100 % des besoins de tous les malades, d'où seraient éliminés tous les restes à charge, tickets modérateurs et dépassements d'honoraires. (*Applaudissements sur les bancs CRC ; Mme Laurence Cohen, rapporteure, applaudit*)

Mme Laurence Cohen, rapporteure de la commission des affaires sociales. – La commission des affaires sociales n'a malheureusement pas adopté le texte. Personne ne croit pourtant que les franchises médicales responsabilisent les patients.

La Cour des comptes, dans son rapport de 2013, a critiqué le lien artificiel entre les franchises et les fonds affectés à la lutte contre la maladie. Les patients ne sont pas prescripteurs ! Les ouvriers ne seraient pas assez responsables ? Ou sont-ils dissuadés par le coût des soins de ville ? Les franchises affectent davantage les personnes aux faibles revenus et mettent en péril leur accès aux médicaments. Alors, responsabilisation ou culpabilisation des malades les plus modestes ?

Madame la ministre, je sais que vous et Mme Touraine êtes sensibles à notre préoccupation, Mme Touraine ayant déclaré refuser tout transfert de charges vers les patients. D'où, sans doute, l'exonération des bénéficiaires de l'ACS au 1^{er} juillet : première étape. Cette proposition de loi est une deuxième étape.

En commission, j'ai noté une résignation financière de la majorité de mes collègues. Il y a au mieux une politique des petits pas, au pire un refus de corriger une injustice caractérisée.

Les franchises et participations forfaitaires font réaliser des économies de court terme, en entraînant des surcoûts de long terme. Le professeur Didier Tabuteau a attiré notre attention sur le renoncement aux médicaments qui en découle, ce qui rejoint l'analyse des associations de patients et des syndicats que j'ai reçus.

La proposition de loi comporte un financement alternatif pour compenser la suppression des franchises et forfaits. Mais, contribution additionnelle à la C3S ou autre ressource que nous proposons, constamment, à chaque projet de loi de financement de la sécurité sociale, le problème fondamental demeure celui des moyens que nous sommes prêts à consacrer à notre système d'assurance-maladie. Le gouvernement n'a pas été inactif, je l'ai dit. Mais il n'est pas juste de s'arrêter au milieu du gué.

Pourquoi ne pas nous rassembler sur cette proposition de justice sociale ? Un argument supplémentaire : la généralisation du tiers payant est

incompatible avec le maintien des franchises et forfaits. L'Igas a critiqué la complexité qui en découle, certaine et coûteuse. Le directeur de la sécurité sociale a été incapable de chiffrer ce coût, d'autant que des suppressions d'emplois sont prévues.

On ne peut indéfiniment concilier l'inconciliable, la justice sociale fondée sur la solidarité entre malades et bien-portants, et la volonté de faire des économies qui reposent sur un transfert de charges des malades entre eux. Contre l'avis défavorable de la commission, je vous appelle à titre personnel à faire preuve de cohérence politique en votant ce texte. *(Applaudissements sur les bancs CRC)*

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. – Sur l'objectif de cette proposition de loi, nous sommes entièrement d'accord : assurer l'accès aux soins pour tous.

M. Gilbert Barbier, vice-président de la commission des affaires sociales. – Le gouvernement est donc d'accord.

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Comment ? En assurant l'égalité d'accès aux soins sur le territoire, en luttant contre les déserts médicaux. Nous ne pouvons, en outre, accepter que certains renoncent à se soigner faute de moyens. Alors, oui, l'idée de la « responsabilisation » est choquante. Chacun doit pouvoir se faire soigner quand il en a besoin. Retarder les soins, c'est aggraver la santé des personnes concernées avec un coût humain pour elles et financier pour la collectivité.

Si nous ne pouvons pas vous suivre, c'est que le coût de votre proposition de loi est de 1,75 milliard d'euros, vous l'avez dit ! *(Exclamations et marques de déception sur les bancs CRC)*

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Nous avons des solutions !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Pour autant, le gouvernement ne se résigne pas.

Mme Annie David, co-auteure, **M. Michel Le Scouarnec** et **Mme Brigitte Gonthier-Maurin** – Ah !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – C'est pourquoi il a décidé d'exempter les bénéficiaires de l'ACS au 1^{er} juillet.

Le gouvernement s'engage à ne prévoir ni déremboursement ni franchise supplémentaire.

M. Gilbert Barbier, vice-président de la commission des affaires sociales. – Et pourtant !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – L'engagement du gouvernement en faveur de l'accès aux soins, c'est aussi le relèvement du plafond de ressources qui permettra à terme à 600 000 personnes supplémentaires de bénéficier de la CMU-C

et de l'ACS, pour un coût de 200 millions d'euros, ainsi que l'amélioration du contenu de ces aides.

L'engagement du gouvernement, c'est aussi de faciliter l'accès aux droits, avec l'organisation d'une campagne d'information sur l'ACS, avec le renouvellement automatique de l'ACS pour les bénéficiaires du minimum vieillesse qui sera acté dans le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Notre action ne se limite pas à faciliter l'accès aux droits des plus démunis. Des familles des classes moyennes se trouvent en difficulté devant l'envolée des dépassements d'honoraires. Leur encadrement conventionnel, que nous avons mis en place en 2012, porte ses fruits : plus de 700 millions d'euros en moins à la charge des ménages en 2013.

Nous utilisons les ressources de manière plus ciblée que ce que vous proposez. Les dépenses inutiles existent : la prescription des médicaments de marques, la multiplication des actes... Lorsque nous améliorerons cette situation, nous progresserons sur la voie de la suppression des franchises.

Le projet de loi relatif à la santé que la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale examinera la semaine prochaine, comportera la généralisation du tiers payant, attendue par les Français, appliquée dans de nombreux pays : demain, nos concitoyens n'auront plus à avancer les frais. Je suis heureuse d'entendre des sénateurs la défendre ! *(Mmes Michelle Meunier et Nicole Bricq approuvent)*

Le gouvernement qui s'engage pour atteindre l'objectif de cette proposition de loi, lui donnera donc un avis défavorable, en raison de sa stratégie alternative d'accès aux soins. *(Applaudissements sur les bancs socialistes)*

M. Gilbert Barbier, vice-président de la commission des affaires sociales. – En dépit de son soutien !

M. Gilbert Barbier. – Selon le célèbre adage, la santé n'a pas de prix mais elle a un coût. Pour nos collègues communistes, le problème du coût n'a pas lieu d'être... C'est de bon aloi, à l'heure où le gouvernement veut imposer coûte que coûte le tiers payant généralisé. Je rappelle que la franchise est d'un euro par consultation, de 0,50 euro par prescription, de 2 euros par transport, qu'elle ne s'applique pas aux enfants, ni aux ressortissants de la CMU, ni bientôt à ceux de l'ACS. Charge insupportable ? Reste-t-il des personnes dans cette situation ? Votre rapporteure, Mme Cohen, n'en apporte pas la preuve.

L'absence de franchise n'entraînerait pas de surconsommation médicamenteuse ? Toutes les études prouvent le contraire. M. Moscovici vient de rappeler l'impérieuse nécessité de réduire les déficits, en particulier ceux qui résultent des dépenses sociales.

Madame Cohen, vous faites référence au Conseil national de la Résistance (CNR) dans votre rapport. Pierre Laroque, son fondateur, souhaitait justement que la sécurité sociale propage une culture de la solidarité : le principe de responsabilisation était au cœur du pacte social de 1945, issu du CNR.

Les déremboursements, que Mme Touraine s'était engagée à ne pas pratiquer, se poursuivent bel et bien. Un seul exemple : depuis le 1^{er} mars, les antiarthrosiques qui, sans guérir, soulagent à moindre coût les personnes âgées...

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Mieux que le paracétamol ?

M. Gilbert Barbier. – ...c'est plus préjudiciable pour les personnes fragiles que les franchises. Je ne doute pas qu'à l'occasion de l'examen du projet de loi de santé, qui nous conduit vers une médecine étatisée, le débat resurgira. Pour l'instant, le groupe RDSE, dans sa totalité ne votera pas ce texte.

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Quel dommage !

Mme Élisabeth Doineau. – Après le premier round constitué par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, nous discutons d'une proposition de loi qui étend la suppression des franchises médicales et participations forfaitaires, décidée pour les bénéficiaires de l'ACS, à tous les assurés.

L'exonération prévue en juillet aligne le dispositif ACS sur celui de la CMU, ce qui a un coût. Comme l'a dit Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général, 6 millions de personnes seront exonérées. Si l'on y ajoute les mineurs, soit 15 millions de personnes, c'est plus du tiers de la population française qui est exonérée.

Quelle est la pertinence de maintenir un système devenu inéquitable ? Le groupe CRC en propose la suppression. Ce n'est pas, pour nous, la bonne solution. Le gouvernement envisage la généralisation du tiers payant. Cela signifie-t-il à terme la suppression des franchises médicales ? Peut-être, mais pas ainsi, d'un trait de plume, au détour d'une proposition de loi au Sénat.

Respectons le parallélisme des formes. Sur le fond, interrogeons-nous sur la raison d'être de ces franchises, la responsabilisation des patients. Déterminons un juste équilibre entre celle-ci et le reste à charge. Il n'est pas possible d'éluder cette question. Les dépassements d'honoraires sont pour deux tiers à la charge des ménages. Le groupe UDI-UC avait déposé un amendement relevant le plafond de remboursement des dépassements d'honoraires pour les complémentaires santé, qui est trop bas, ce qui risque d'entraîner une médecine à deux vitesses. Au lieu de diminuer les honoraires, le reste à charge s'accroîtra, ce qui frappera les Français les plus modestes et aggravera les disparités territoriales. Il est

donc nécessaire de relever le plafond de remboursement des dépassements par les mutuelles.

Le groupe UDI-UC ne partage pas l'avis du groupe CRC. Il eût été plus opportun d'étudier cette question à propos du projet de loi de santé, lors du débat sur la généralisation du tiers payant. (*Applaudissements sur les bancs UDI-UC*)

M. Jean-Noël Cardoux. – Je rends hommage à la persévérance et à la constance du groupe CRC, même si je ne suis pas d'accord. Il en va autrement de la majorité présidentielle. J'ai compris votre embarras, madame la ministre : l'exercice est difficile, qui consiste à trouver un équilibre entre les bons sentiments et les exigences budgétaires, car l'enjeu financier est de taille.

M. Barbier a rappelé que ces franchises sont limitées à 50 euros par an, ainsi que l'ampleur des populations exonérées. Je dirai en souriant, pour provoquer un peu nos collègues communistes, qu'ils ne nous ont pas habitués, comme ils le font aujourd'hui avec leur proposition de loi, à faire des cadeaux à ceux qui ne sont pas les plus démunis ! (*Sourires*)

Mme Annie David. – Un peu provocateur en effet !

M. Jean-Noël Cardoux. – Président de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (Mecss), je rappellerai quelques chiffres : pour 2014, le déficit a dérapé de 2,2 milliards d'euros par rapport aux prévisions. Les hypothèses macroéconomiques qui fondent les prévisions 2015 sont, je le crains, un peu optimistes. La France est à la traîne, pour la croissance : il n'est pas évident que le taux de 1 % soit atteint. Quant à la masse salariale, en dépit des efforts de la Banque centrale européenne (BCE) pour injecter massivement des liquidités, conjecturer qu'elle augmente de 2 % me paraît, là aussi, bien optimiste.

À partir de ce constat, le groupe UMP estime que, si le problème des franchises médicales et participations forfaitaires se pose, nos collègues CRC le posent au plus mauvais moment. D'autant que le gouvernement veut supprimer la C3S... ce qui augmentera le déficit de la sécurité sociale de même que la mesure de ce texte pour un coût de 1,65 milliard d'euros.

Le groupe UMP ne peut pas soutenir ce texte mais aimerait fort entendre le gouvernement lui expliquer comment il entend maintenir les franchises médicales et participations forfaitaires avec la généralisation du tiers payant.

Mme Nicole Bricq. – Par la voix énergique de Mme Cohen, le groupe CRC nous propose la suppression des participations forfaitaires et franchises médicales pour un coût que notre rapporteure n'a nullement dissimulé : 1,65 milliard d'euros. Nous devons prendre en compte le contexte dégradé de nos finances publiques et poursuivre le mouvement d'économies engagé par les gouvernements de Jean-Marc Ayrault et Manuel Valls.

Par la voix de Mme Touraine, le gouvernement est déterminé à réduire les inégalités d'accès aux soins qui pénalisent les plus fragiles. Le reste à charge représenterait 9,2 % en 2012, il s'est réduit à 8,8 %, un mouvement exactement inverse à celui qui s'était développé sous les gouvernements de droite. L'efficacité peut être la compagne de la justice, la solidarité aller de pair avec le redressement des comptes. Mme Touraine a été claire : « On ne consomme pas de soins par plaisir ».

Le texte est gagé par une augmentation à due concurrence de la C3S. Là est notre désaccord sur le pacte de responsabilité, qui commence d'ailleurs à porter ses fruits avec des indicateurs - dont celui de l'investissement - qui repartent à la hausse. Je le dis à M. Cardoux qui a discuté les hypothèses macro-économiques de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015. La C3S doit disparaître en 2017 ; elle devait abonder le RSI, aujourd'hui en perdition. Celui-ci sera adossé au régime général - la nation fait un effort de solidarité en direction des indépendants, n'en déplaise aux manifestants de lundi dernier.

Finalement, je vois dans ce texte un appel au gouvernement à faire de l'accès à la santé une priorité. Celui-ci n'est pas resté l'arme au pied, c'est le moins que l'on puisse dire : suppression des franchises et participations forfaitaire pour les bénéficiaires de l'ACS au 1^{er} juillet, généralisation du tiers payant assortie de contreparties raisonnables pour les médecins.

Le groupe socialiste, tout en partageant votre objectif, ne soutiendra pas ce texte qui ne contribuera pas à la réduction des déficits et ne renforcera pas la solidarité. Le gouvernement a choisi une voie plus globale. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Aline Archimbaud. – En 2007, le groupe écologiste a dénoncé l'instauration des franchises. Non, la hausse des dépenses ne s'explique pas par une surconsommation. Si le taux de maladies chroniques était resté stable depuis dix ans, notre déficit social ne se serait pas creusé. L'argument de la nécessaire responsabilisation des patients est fallacieux.

La prévention serait bien plus efficace. Mais un tiers de nos concitoyens renoncent à des soins, faute de moyens. Les dépenses différées coûtent cher... Le pire peut-être est que 42 % du produit des franchises sont acquittés par des personnes qui ont le plus besoin de solidarité : les patients atteints d'affections de longue durée. Le groupe écologiste ne s'opposera pas par principe à cette proposition de loi.

Toutefois, les franchises médicales et participations forfaitaires, si elles représentent un enjeu important - elles sont une atteinte aux principes fondateurs de la sécurité sociale, on cotise selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins -, sont moins prioritaires que les difficultés des Français à accéder à leurs droits : un à deux millions de personnes ne parviennent pas à ouvrir leurs droits à la CMU-c, deux millions pour l'ACS - et je ne parle pas de l'AME. La

faiblesse des politiques de prévention et de santé environnementale doit nous mobiliser en priorité. Les affections liées à l'environnement se multiplient, il faudrait engager des crédits de recherche pour les combattre. J'avais déposé un amendement de repli sur ce texte que je suis prête à retirer à la demande de la rapporteure.

M. Dominique Watrin. – Nous avons déjà donné les chiffres des Français contraints de renoncer à des soins pour raisons financières, expliqué que ce renoncement coûtait cher, que la prétendue surconsommation ne pouvait pas être le fait du patient puisque c'est le médecin qui prescrit. C'est véritablement une médecine à deux vitesses qui se met en place avec les franchises et participations forfaitaires, on n'est pas riche quand on gagne le smic... Oui, nous aurions pu limiter notre texte aux populations les plus fragiles, par exemple aux 4,2 millions de malades souffrant d'hypertension artérielle sévère qui subiront de plein fouet les déremboursements. Mais nous ne voulons pas de rustine, nous voulons une protection sociale à 100 % pour tous les malades. On nous rétorque que cela n'a jamais été le projet du CNR ; mais la société est beaucoup plus riche aujourd'hui - les profits des sociétés du CAC40 donnent le tournis.

On nous répète sans cesse que les caisses sont vides. Je vois plutôt un manque de volonté politique. Taxer les revenus financiers des entreprises rapporterait 41 milliards à l'assurance maladie, 26 aux retraites, 17 à la branche famille. Collègues de gauche, nous vous invitons à mettre en cohérence vos discours passés et vos actes en votant cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs CRC*)

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Une précision sur les médicaments antiarthrosiques : la Haute Autorité de santé (HAS) a jugé que leur efficacité était limitée, leur service médical rendu (SMR) faible. Dans ce cas, l'arrêté de déremboursement est automatique.

M. Gilbert Barbier, vice-président de la commission des affaires sociales. – C'est tout de même le ministre qui le signe !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Beaucoup s'inquiètent de la perception des franchises médicales et participations forfaitaires après la généralisation du tiers payant.

En 2012, pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, 600 millions ont été récupérés grâce au règlement des assurés hors tiers payant, 900 millions ont été inscrits en créance sur les assurés pour un remboursement ultérieur de la Caisse d'assurance maladie sur le paiement d'autres actes - à 70 % sur des actes médicaux, 9 % des soins dentaires, 11 % des prestations en espèces et 10 % par d'autres voies.

Nous mettrons en place un recouvrement par prélèvement bancaire après autorisation de l'assuré, qui conditionnera l'accès au tiers payant.

Mme Catherine Procaccia. – Usine à gaz !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – C'est le mécanisme préconisé par l'Igas dans son rapport de 2013.

Quelques mots sur le déficit... Il est passé de 9,3 milliards d'euros en 2007 à 20,9 milliards d'euros en 2011 pour revenir à 15,5 milliards d'euros en 2013. Le montant définitif pour 2014 n'est pas encore connu, mais tout porte à croire que l'amélioration se poursuit. En l'état de nos finances publiques, le gouvernement ne peut accepter de supprimer les franchises médicales et participations forfaitaires.

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Débat intéressant : le gouvernement est d'accord sur le principe, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, mais refuse notre texte au nom de la réduction des dépenses. Nous n'arrêtons pas de le dire : il faut inverser la logique et trouver de nouvelles recettes. Quelles sont les dépenses inutiles ? Celles pour les hôpitaux publics ? Finissons-en avec la T2A et la situation s'améliorera - de nombreuses études prouvent la nocivité de ce mode de tarification.

Nous ne serions pas dans le bon *tempo*, a dit Mme Bricq.

Mme Nicole Bricq. – Non !

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Il faudrait attendre... Étrange ! Quand il s'agit d'adopter le pacte de responsabilité pour les entreprises, on peut faire sans délai... Notre proposition de loi est un appel à la raison mais il n'est pas entendu. Ce sont les plus malades, les plus fragiles qui subissent de plein fouet les franchises. Comment peut-on accepter que des patients atteints du VIH consacrent un mois de ressources aux dépenses de santé ?

Mme Archimbaud propose de restreindre le champ de notre proposition de loi aux malades souffrant d'affections de longue durée ; je lui suggère de le retirer pour que nous le défendions ensemble lors du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Nous continuerons de porter notre combat et notre vision ambitieuse de la sécurité sociale !
(*Applaudissements sur les bancs CRC*)

Discussion des articles

M. le président. – La commission des affaires sociales n'ayant pas élaboré de texte, sont appelés les articles de la proposition de loi initiale.

ARTICLE PREMIER

M. le président. – Amendement n°1, présenté par Mme Archimbaud et les membres du groupe écologiste.

Rédiger ainsi cet article :

Le premier alinéa de l'article L. 322-4 du code de la sécurité sociale est complété par les mots : « et ainsi que pour les bénéficiaires reconnus atteints d'une des affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, inscrites sur une liste établie par décret après avis de la Haute Autorité de santé ».

Mme Aline Archimbaud. – Je rappelle que 42 % des franchises sont payés par des patients souffrant d'affection de longue durée ; 71 % des malades atteints de la maladie de Parkinson atteignent le plafond annuel. Je retire cependant l'amendement, compte tenu de l'avis défavorable de la rapporteure.

L'amendement n°1 est retiré.

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Avis défavorable à l'article premier.

À la demande du groupe CRC, l'article premier est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n° 108

Nombre de votants	340
Nombre de suffrages exprimés	329
Pour l'adoption.....	19
Contre	310

Le Sénat n'a pas adopté.

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Je déplore le rejet de cet article premier qui était le cœur de notre proposition de loi.

Les franchises médicales et participations forfaitaires ne remplissent pas leurs objectifs, responsabiliser les patients et financer le plan Alzheimer. Tout le monde en convient ici, tous les experts et praticiens que j'ai entendus en audition le confirment, la responsabilisation des patients passe par la formation et l'information. Les franchises dénaturent totalement le socle de notre système qui repose sur la solidarité entre malades et bien-portants. Et la sécurité sociale peine à en récupérer 200 millions...

La situation est grave pour les personnels de santé, voyez le désarroi des urgentistes et du personnel hospitalier, qui n'en peuvent plus. La baisse des dépenses met la santé des patients en danger.

Je ne comprends pas que l'on ferme une aile de Lariboisière qui vient d'être rénovée, que l'on ferme la maternité de Bégin, également rénovée...

Mme Catherine Procaccia. – Hélas !

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – ... je ne comprends pas qu'on ne fasse rien pour la maternité des Lilas après tant de promesses et quatre ans de lutte du personnel mobilisé pour accompagner les parturientes ; je ne comprends pas que, dans ce contexte, on ne veuille pas au moins supprimer une mesure inefficace et injuste. (*Applaudissements sur les bancs CRC*)

M. Gilbert Barbier, vice-président de la commission des affaires sociales. – Nous nous éloignons de l'objet de la proposition de loi... Le renoncement aux soins, dont on parle beaucoup, touche surtout les soins des dents, des yeux et des oreilles. Il fallait le préciser.

Mme Touraine a bien décidé le déremboursement des antiarthrosiques, la HAS ne fait que proposer, madame la ministre, ce n'est pas à vous que j'expliquerai que ces médicaments entraînent beaucoup moins d'effets secondaires que les anti-inflammatoires non stéroïdiens qui seront désormais utilisés pour les remplacer.

L'article 2 n'est pas adopté.

ARTICLE 3

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Je m'explique sur l'amendement de repli de Mme Archimbaud : j'en ai demandé le retrait en commission car notre proposition de loi vise un objet plus large et, de toute façon, les marges de manœuvre que nous laisse le gouvernement sont bien étroites. Nous le présenterons ensemble en projet de loi de financement de la sécurité sociale.

L'article 3 n'est pas adopté.

ARTICLE 4

M. le président. – Si ce dernier article est rejeté, l'ensemble de la proposition de loi le sera, puisqu'aucun article n'aura été adopté.

Mme Aline Archimbaud. – Par cohérence avec les priorités que j'ai exposées tout à l'heure, le groupe écologiste s'abstiendra. Nous souhaitons, nous, mettre l'accent sur l'ouverture des droits, la prévention et la santé environnementale.

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Il nous faut réfléchir à ce qu'est une vraie politique de gauche : d'un côté des mesurette...

Mme Nicole Bricq. – Le tiers payant est loin d'être une mesurette, il sous-tend un projet de société.

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – ...et toujours plus pour ceux qui ont déjà beaucoup au détriment de ceux qui ont moins, de l'autre, une vision ambitieuse et des mesures pour les plus démunis. À chacun de prendre ses responsabilités !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Nous les prenons. Je ne peux laisser dire que la généralisation du tiers payant est une mesurette.

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Il faut supprimer la T2A et abroger la loi HPST !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – Il faut d'abord relancer la machine économique pour préserver notre modèle social. Il ne s'agit nullement de favoriser les grandes entreprises, mais de faire en sorte que chacun ait un emploi. C'est notre choix et nous l'assumons ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Laurence Cohen, rapporteure. – Il n'est pas très efficace !

L'article 4 n'est pas adopté.

M. le président. – Tous les articles de la proposition de loi ont été successivement supprimés ; le vote sur l'ensemble n'est pas nécessaire. L'ensemble de la proposition de loi n'est pas adopté.

Organisme extraparlamentaire (Appel à candidature)

M. le président. – Monsieur le Premier ministre a demandé au Sénat de procéder à la désignation d'un sénateur comme membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence française d'expertise technique internationale.

La commission des Affaires étrangères a été invitée à présenter une candidature. La nomination au sein de cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement, conformément à l'article 9 du Règlement.

Débat : Bilan de la loi de 2005 sur le handicap

M. le président. – L'ordre du jour appelle un débat sur le thème : « Dix ans après le vote de la loi du 11 février 2005, bilan et perspectives pour les personnes en situation de handicap ».

M. Dominique Watrin, pour le groupe CRC. – Je me réjouis de ce débat sur le handicap, trop souvent négligé. Débat important parce qu'il renvoie aux valeurs républicaines, à notre capacité à faire vivre ces valeurs, la liberté de circuler, l'égalité de tout citoyen de s'éduquer, de travailler, la fraternité entre tous.

L'expression « personne en situation de handicap » n'est pas anodine : au-delà de la déficience, c'est bien l'environnement qui crée le handicap - un exemple simple : une mère bloquée avec sa poussette parce que l'ascenseur est en panne. Je regrette que la loi de 2005 n'ait pas retenu cette définition de l'ONU. Pas moins de six millions de personnes, soit la moitié de la population d'Ile-de-France, sont concernés par une limitation physique, dont 594 000 en fauteuil roulant, qui sont restées un jour au bas d'un ascenseur en panne - sans même parler de l'ascenseur social. Au-

delà des malentendants, malvoyants et des 2,4 millions de personnes touchées par un handicap mental avec lesquelles nous savons trop peu interagir, il faut y inclure les femmes enceintes, les personnes qui se déplacent avec une poussette et les personnes âgées - la France compte 9 % de personnes de plus de 75 ans.

La loi de 2005 avait suscité un immense espoir. Il s'agissait de construire le vivre ensemble. Malheureusement, les moyens ont manqué et des milliers d'adultes handicapés ont été contraints de s'exiler en Belgique.

La loi de 2005 a créé les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) distribuant la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation enfant handicapé et des aides extralégales pour couvrir le reste à charge. Dès 2005, nous signalions un risque de conflit d'intérêts pour le conseil général, qui à la fois évalue et finance. Les MDPH sont saturées. Le nombre de bénéficiaires potentiels a considérablement augmenté, ce qui pèse sur les délais, qui peuvent aller jusqu'à six mois, même dans des situations d'urgence. Les conditions d'accueil sont dégradées, alors que ces maisons devaient être des lieux d'échange. Les décisions concernant l'octroi de la PCH par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sont prises à la chaîne, souvent sans même rencontrer la personne intéressée. Madame la ministre, qu'allez-vous faire pour garantir le maintien et le meilleur fonctionnement des MDPH ?

La PCH est un droit à compensation ; elle n'est pas liée au revenu de la personne handicapée, mais à ses besoins, à son projet de vie. Elle est calculée à partir d'une grille forfaitaire. Ainsi, une personne handicapée a droit à six heures d'aide humaine par jour au maximum. Ce qu'elle reçoit correspond à ce paiement d'heures mais les prestataires peuvent pratiquer des tarifs différents de ce qui est pris en compte par la MDPH si bien que la personne handicapée devra financer le solde avec ses propres revenus. Les associations constatent ainsi un reste à charge élevé.

La loi de 2005 permettait le cumul de l'AAH avec un revenu d'activité, tandis que les associations défendaient l'idée d'un revenu d'existence équivalent au smic. Nous en sommes loin : sur les 8,6 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, 2 millions sont des personnes en situation de handicap. Le montant moyen de l'AAH, principale source de revenu pour les personnes handicapées ne pouvant travailler, s'élève à 693 euros.

La loi du 13 février 2005 privilégiait pour les élèves handicapés une situation en classe ordinaire. De fait, le nombre d'élèves concernés a augmenté d'un tiers. Sur la qualification professionnelle des accompagnants, faute de moyens, les contrats d'auxiliaires de vie scolaire peinent à se transformer en véritables contrats d'accompagnants. Le droit à

l'éducation pour tous proclamé par le code de l'éducation sonne bien creux face aux réalités vécues par les familles et leurs enfants.

Trop d'établissements d'enseignement supérieur sont encore inaccessibles. Il demeure des incohérences : un handicap de la parole peut justifier une dispense d'enseignement de l'épreuve de langue, il n'exonère pas du passage de l'examen dans cette discipline !

M. Éric Bocquet. – Absolument !

M. Dominique Watrin. – Allez comprendre ! Il est urgent d'agir pour mettre fin à toutes ces discriminations, face à l'emploi en particulier. Le projet de loi Macron prévoit d'autoriser les employeurs à s'exonérer à bon compte de leurs obligations d'employer des personnes handicapées en faisant appel à des stagiaires et à des travailleurs indépendants handicapés, qui ne sont donc pas salariés.

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. – C'est une demande des associations !

M. Dominique Watrin, pour le groupe CRC. – En 2005, le calendrier de l'accessibilité apparaissait déjà trop large pour des personnes qui attendaient depuis trente ans. Faute de volonté politique, sous la pression des lobbys et surtout à cause des difficultés budgétaires des collectivités territoriales, il n'a pas été tenu et la liste des dérogations prévues dans l'ordonnance du 26 septembre 2014 est bien longue.

Il faut remettre au premier plan la solidarité pour un meilleur vivre ensemble. Imaginons notre territoire de demain, innovons pour garantir l'égalité de traitement qui devait être assurée par la loi de 2005 !

Est-il acceptable que les fonds départementaux de compensation varient autant d'un territoire à un autre ? Il faut une prise en compte globale du handicap et de l'autonomie. Avec le courage, la solidarité et la justice sociale peuvent transformer ce défi en pari gagnant ! (*Applaudissements sur les bancs CRC et écologistes*)

M. Olivier Cadic. – Seulement 15 % des personnes handicapées le sont de naissance ou avant l'âge de 16 ans. Qui parmi nous peut prétendre être à l'abri ? « Nous sommes tous handicapés » clame Theodore Zeldin. Et d'ajouter : ceux qui n'en ont pas conscience sont les plus handicapés !

L'accessibilité en France, est un rêve. Philippe Croizon, amputé des quatre membres, qui œuvre pour une association, rêve qu'il fait les courses, va au cinéma, ...alors que pour plusieurs millions de compatriotes, la ville est un parcours d'obstacles.

Il y a dix ans Jacques Chirac a fait adopter cette loi qui traduisait l'ambition d'accessibilité dans tous les domaines de la vie publique et sociale. Et voilà que le gouvernement socialiste veut s'exonérer de ses obligations, sentant qu'il n'y arriverait pas : ainsi est né l'agenda d'accessibilité programmée.

Philippe Croizon lançait une campagne il y a un an, sur le thème : l'accessibilité ne peut encore attendre dix ans. Des dizaines de milliers de personnes en fauteuil roulant ont manifesté début février, en brandissant des pancartes : « Accéder, c'est exister ».

Sur l'accessibilité, la loi de 2005 est un échec. Le bilan est calamiteux : plus de 80 % des établissements recevant du public sont toujours inaccessibles !

Sur les autres volets de la loi, le bilan est décevant. Madame la ministre, vous avez annoncé un amendement du gouvernement au projet de loi de santé sur les MDPH. Pouvez-vous nous en dire plus ? La PCH demeure un problème. Elle n'est pas étendue aux personnes devenues handicapées depuis 60 ans. Face à la dégradation des finances départementales, comment assurer cette charge dans la durée ?

Le trop faible niveau des qualifications obère l'insertion professionnelle des personnes handicapées, dont le taux de chômage est double de la moyenne nationale.

Nous parlons de la loi, mais c'est la société tout entière qui fera disparaître le handicap, pas l'État. Tétraplégique à la suite d'une chute de cheval, notre consul général à Londres explique qu'il estimait le retard français à trente-cinq ans, mais qu'il pouvait l'évaluer à cinquante ans, soulignant que « l'État Providence est moins efficace que le pragmatisme anglo-saxon ». Faisons vivre l'espoir exprimé dans *Intouchables* par Philippe Pozzo di Borgo ! (*Applaudissements sur les bancs UDI-UC*)

M. Cyril Pellevat. – La loi de 2005 a été une grande loi, une grande avancée pour tous les citoyens en situation de handicap, temporaire ou permanent, comme le souligne le rapport réalisé par Isabelle Debré et Claire-Lise Campion.

Le nombre d'AVS et les moyens consacrés à l'accompagnement des élèves, la revalorisation de l'AAH, l'accès accru à la culture, le guichet unique, les MDPH, le lancement du plan Autisme sont des progrès, apportés par les gouvernements précédents. Reste un bémol : en matière d'accès aux transports publics et aux ERP, est battu en brèche l'objectif, trop ambitieux, d'accessibilité universelle en 2015.

En tant que maire, l'agenda d'accessibilité programmée m'apparaît raisonnable et pragmatique : il fallait un peu de souplesse pour être plus efficace, face à la réduction drastique et sans précédent des dotations de l'État aux collectivités.

Le coût moyen par ERP s'élève à 70 000 euros pour les départements, plus de 200 000 euros pour les régions. Les communes doivent assumer sans cesse des charges supplémentaires, celles qui découlent de la réforme des rythmes scolaires, par exemple.

Nous comprenons la colère des associations représentatives et saluons leur rôle dans l'application de la loi de 2005. Quels moyens le gouvernement compte-t-il mettre en œuvre pour assurer, enfin,

l'accessibilité universelle ? (*Applaudissements à droite et au centre*)

Mme Claire-Lise Campion. – Trente ans après la loi fondatrice de 1975, la loi de 2005 a incontestablement fait avancer la cause des personnes handicapées. Elle définit pour la première fois toutes les facettes du handicap. Elle est ambitieuse, couvrant tous les aspects de la vie sociale. Les mentalités ont évolué : le regard change, lentement, trop lentement. Mais les résultats ne sont pas à la hauteur des espoirs, déçus, des personnes handicapées. Chaque personne, chaque association, m'en fait part. Je le comprends : c'est intolérable et notre responsabilité est engagée.

Je salue le travail, la mobilisation du gouvernement depuis 2012 qui tranche avec le manque de volonté politique sous le quinquennat précédent.

La loi du 11 février 2005 a introduit le concept « d'accessibilité universelle ». Malgré de réels progrès, l'objectif du 1^{er} janvier 2015 n'a pas été atteint. La loi n'a pas été portée politiquement, comme nous l'avions souligné dans le rapport réalisé avec Isabelle Debré en juillet 2012.

Le gouvernement a constaté dès son arrivée en 2012 que nous étions dans une impasse. Il n'était pas imaginable de revenir en arrière : nous ne renonçons à rien, nous donnons un temps pour atteindre l'objectif. Tel est le sens des agendas d'accessibilité programmés.

Les obligations des employeurs sont précisées et les MDPH ont été chargées d'évaluer l'employabilité des personnes handicapées. Des progrès ont été accomplis, en premier lieu par la fonction publique territoriale avec un taux d'emploi des personnes handicapées de 5,97 %. Mais il demeure insuffisant. La crise économique a frappé de plein fouet ces personnes vulnérables : le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois supérieur à celui de la population générale. Je le redis : le chemin à parcourir est long.

Derrière le chômage, il y a le problème de la formation. On peut atteindre des progrès avec la hausse de la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap.

L'accès aux soins est un droit fondamental face auquel nous ne sommes pas tous égaux. Pour une fraction de la population, se rendre chez le médecin de son choix relève du parcours du combattant du fait du handicap lui-même, du manque de formation des professionnels de santé à l'accueil des personnes handicapées et, on l'oublie trop souvent, à cause du manque d'accessibilité des locaux.

Je salue la signature par plus de trente organisations de la « Charte Romain Jacob » pour l'accès aux soins. Mme Neuville a fait des propositions à cet égard, que nous soutenons.

Œuvrons en solidarité pour que notre société permette à chacun de vivre avec ses singularités. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et écologistes*)

Mme Aline Archimbaud. – Merci au groupe CRC d'avoir proposé ce débat. La loi de 2005 a changé le regard sur le handicap. Fini la logique d'assistanat, la loi garantissait l'égalité de tous les citoyens et mettait en avant la nécessité d'accompagner les personnes handicapées dans leur quotidien, pour qu'elles puissent avoir un parcours de vie comme tout un chacun. Droit à l'éducation pour tous les enfants, accès aux droits fondamentaux reconnu et simplifié grâce à la création des MDPH, objectif d'accessibilité universelle dans dix ans ont soulevé de tels espoirs !

Dix ans après, oui, il y a eu des avancées mais tant de retards. Près d'une personne sur deux estime que sa formation ne s'est pas améliorée, une sur quatre qu'elle s'est dégradée. Il y a de quoi fissurer la République et alimenter la méfiance envers le politique.

Le principe des agendas programmés est bien sûr le progrès et pourtant les associations nous alertent – avec colère – sur les difficultés persistantes. L'accessibilité ne doit pas être une cause, une contrainte, un coût, elle doit faire l'objet d'une priorité, ce choix doit aller de soi ! Ces travaux ne doivent pas passer systématiquement après d'autres investissements, jugés, eux, prioritaires.

L'égalité de tous les citoyens ne l'est-elle pas ? La France est régulièrement montrée du doigt. En 2003, la Cour européenne des droits de l'homme l'a condamnée pour le traitement infligé à un détenu handicapé. Le Conseil de l'Europe a encore une fois épinglé la France sur l'insuffisance de la scolarisation des enfants handicapés, en particulier des enfants autistes.

Le droit à l'éducation est d'autant plus mis à mal que les écoles ne sont pas accessibles, même pour un quart de celles qui ont été construites après 2008. La proportion est bien plus grande pour les établissements d'enseignement supérieur. Comment se fait-il que le statut des AVS s'améliore si lentement ? Les personnes handicapées sont moins diplômées : 51 % n'ont pas de diplôme plus élevé que le brevet des collèges, contre 31 % dans la population générale, leur taux de chômage a augmenté de 75 % en cinq ans.

Quant à l'égalité d'accès aux droits fondamentaux, le temps me manque pour souligner combien la situation des personnes handicapées est difficile. Pourquoi ne pas harmoniser AAH et CMU-c ? Les personnes handicapées sont celles qui ont le plus besoin de se soigner.

Rattrapons le retard par des actes dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement et la loi de santé, que nous examinerons prochainement. L'égalité

ne peut pas, ne doit pas, être sans cesse remise à plus tard. (*Applaudissements à gauche*)

Mme Annie David. – Comme Dominique Watrin, je constate que des pas ont été franchis mais que le chemin à parcourir reste immense.

Pour l'accès à l'emploi, le bilan est mauvais : 22 % des personnes handicapées sont au chômage, deux fois plus que l'ensemble de la population. Leur précarité croît. Elles ne veulent plus demeurer des citoyens de seconde zone.

La loi est pourtant claire : tout employeur, privé ou public, de plus de 20 personnes, doit employer 6 % de personnes en situation de handicap. Nous en sommes loin : 4,6 % dans le secteur public, 3,1 % dans le secteur privé. Se pose avec acuité la question des statuts, des conditions d'emploi. Le projet de loi Macron accroît la marge de manœuvre des employeurs pour se soustraire à leurs obligations, dans son scandaleux article 93 *bis* par exemple. Les « stages de découverte » des élèves de cinquième et terminale entreraient ainsi dans le cadre de cette obligation !

Plus de 258 000 jeunes en situation de handicap étaient scolarisés à la rentrée 2014 ; plus un tiers en dix ans, c'est positif mais il s'agit souvent d'une scolarité *a minima*. La situation des AVS, peu formés, n'est guère satisfaisante. Là encore, la loi de 2005 a ouvert un droit sans le financer. Sur les projets personnalisés de scolarisation (PPS), l'équipe éducative est rarement mobilisée en permanence, et les envisage sous un angle uniquement administratif. Une classe accueillant des élèves en inclusion ne devrait pas compter plus de quinze élèves au total pour que cette scolarisation soit réussie.

Il faudrait renforcer le lien entre l'Éducation nationale et les MDPH, qui ont l'avantage de suivre les personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie. Mais elles souffrent, elles aussi, de difficultés. J'espère que vous nous rassurerez sur leur avenir, madame la ministre.

Je regrette l'absence de réflexion sur la professionnalisation dans le cadre des classes Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire). On devrait envisager des classes Ulis-pro en lycée ; je souhaite aussi un renforcement de l'encadrement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Le bilan de la loi de 2005 n'est pas négatif. Elle a ouvert le chemin. Empêchons maintenant que le poids des contraintes économiques n'entraîne de graves reculs. (*Applaudissements sur les bancs CRC et écologistes*)

M. Gilbert Barbier. – « Une société se juge à l'attention qu'elle porte aux plus fragiles » C'est ainsi que le président Chirac a exposé les motifs de la loi de 2005. Je salue le travail important accompli par notre rapporteur de l'époque, Paul Blanc.

La loi de 2005 a créé la PCH pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées. Le budget qui lui est consacré a doublé en dix ans, pour atteindre 1,5 milliard d'euros. Certes, des améliorations peuvent être apportées pour une plus grande aide dans la vie domestique et une plus grande équité. Nous suivons vos propositions avec attention, madame la ministre.

La création des MDPH, guichet unique pour les prestataires, doit également être saluée. Beaucoup dénoncent les inégalités d'un département à l'autre, toutefois. Elles sont beaucoup trop absorbées par leurs tâches administratives, au détriment du suivi individualisé des personnes.

La loi 2005 a donné une véritable impulsion à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. Ce bilan globalement positif est lui aussi à nuancer, comme l'a montré une enquête du Défenseur des droits et un rapport du commissaire aux droits du Conseil de l'Europe. Quelque 20 000 enfants handicapés ne sont pas scolarisés en France. Pour améliorer la situation, il faut embaucher plus d'AVS et mieux former les enseignants au handicap.

Le délai de dix ans pour l'accessibilité était très ambitieux et peu réaliste. J'avais alerté le ministre de l'époque sur le coût pour les collectivités territoriales. Je comprends que les personnes handicapées ne puissent se satisfaire du report de la mise en accessibilité, mais, avec des budgets de plus en plus contraints, il est difficile, surtout pour les petites communes, de se mettre en conformité avec la loi.

Oui, l'état d'une société s'apprécie à sa capacité à accueillir les différences et à permettre à chacun d'être un acteur de la cité. *(Applaudissements)*

M. Jean-Louis Tourenne. – La politique en faveur des 9,6 millions de personnes handicapées représente près de 38 milliards d'euros en 2013, dont 14 pour l'État, 15,8 pour la sécurité sociale et 6,3 pour les départements. Malgré les fortes tensions qui pèsent sur les finances publiques, depuis 2008, elles ont nettement progressé.

La loi 2005 fut une belle avancée sociale. La loi de 1975 n'était plus adaptée. Il fallait garantir à toute personne l'accès aux droits fondamentaux, sur le principe de l'accessibilité universelle. Cependant, la mise en œuvre eut lieu dans la précipitation, avec des décrets d'application pris en décembre 2005 pour entrée en vigueur dès janvier 2006. La réactivité des départements fut très grande, mais les résultats demeurent en-deçà des espoirs.

Il resterait treize décrets à prendre.

La loi du 11 février 2005 a introduit le droit à compensation. La participation de la CNSA ne représente plus qu'un tiers de son financement. Les départements l'ont versée à 178 000 personnes en 2014, contre 89 000 en 2006. Mais d'un endroit à l'autre, l'aide varie ; on constate des embolies de certaines MDPH en raison de la hausse du nombre des sollicitations, des lourdeurs administratives, de la

transformation du droit à être reçu en obligation de se faire recevoir.

La MDPH d'Ille-et-Vilaine a dû porter ses effectifs de 35 à 61 ETP. Mme la ministre a choisi de recentrer ses maisons sur leur mission essentielle, l'accompagnement global des personnes handicapées et de leur famille, c'est bien.

Autre point fort, la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. Elle a progressé : 258 710 enfants scolarisés en 2014 contre 151 000 en 2005.

Le nombre d'AVS a certes doublé mais leur formation reste largement insuffisante. Ils reçoivent une simple sensibilisation au handicap. La scolarisation en milieu ordinaire a pourtant ses limites : que dire des enfants scolarisés en Ulis dans le secondaire, renvoyés les mains vides à 16 ans dans leurs familles, où l'un des parents doit arrêter de travailler pour les accompagner ? Et que dire aussi des surprimes demandées par les banques pour prêter aux personnes handicapées qui veulent créer une entreprise ?

La loi de 2005 a sorti la question du handicap du domaine de la santé. Il reste beaucoup à faire et nous savons pouvoir compter sur votre action, madame la ministre, pour que le vivre ensemble soit une réalité vécue par tous les membres de la société. *(Applaudissements sur les bancs socialistes)*

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. – Merci au groupe communiste d'avoir organisé ce débat sur un sujet d'actualité, le handicap, dix ans après la loi de 2005.

Le président Chirac a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de cette loi qui voulait résolument rompre avec la logique de l'assistanat, en changeant le regard posé sur le handicap. Il y a bien un avant et un après cette loi avec le droit à la compensation par la solidarité nationale, la proclamation de l'accessibilité universelle, la création des MDPH comme guichet unique.

La ratification par la France de la Convention des Nations-Unies sur les personnes handicapées en 2010 nous oblige ; elle nous impose de suivre une logique inclusive, de faire prévaloir une approche intégrée du handicap.

Après avoir salué l'excellent rapport de Mmes Debré et Campion de juillet 2012, quelques chiffres : les dépenses pour handicap ont crû de plus de 32 % entre 2005 et 2010.

Le montant de l'AAH, qui a franchi le million de bénéficiaires en octobre 2014 et dépassé 8,5 milliards d'euros, a été revalorisé de 25 % entre 2008 et 2012. La PCH représente une dépense de 1,3 milliard d'euros et atteint 800 euros mensuels, soit plus que

l'allocation compensatrice pour tierce personne qui l'a précédée.

La création de places se poursuit avec un objectif de 12 500 places pour les enfants et de 29 000 pour les adultes.

Nous prévoyons 4 500 places supplémentaires en 2015 et 6 000 places les deux années suivantes. Le plan Autisme comporte la création de 3 400 places, 1 900 pour les enfants et 1 500 pour les adultes. Au total, tous types de handicaps et d'établissements confondus, il existe 157 751 places pour les enfants et 334 536 places pour les adultes dans notre pays.

On le sait, le rendez-vous du 1^{er} janvier 2015 a été manqué pour l'accessibilité universelle. Le mérite des agendas d'accessibilité programmée proposés par Mme Champion est de maintenir l'objectif. Nous en discuterons lors de l'adoption de l'ordonnance du 26 septembre 2014, qui pourra être améliorée.

L'accessibilité s'est déclinée à l'Éducation nationale avec le recours aux AVS et les projets individualisés. Avec le plan Autisme, nous avons créé 29 unités d'enseignement ouvertes à la rentrée 2014 et l'ouverture de 71 nouvelles unités est programmée pour les rentrées 2015 et 2016.

L'accessibilité, c'est aussi le travail. Après la loi de 1996 qui a imposé l'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, et la loi de 2005 qui a étendu cette obligation au secteur public, le décret du 20 novembre 2014 rend obligatoire le plan de maintien dans l'emploi et renforce les obligations des employeurs à l'égard des travailleurs handicapés.

La formation, dont il a beaucoup été question, s'améliore également avec la loi du 5 mars 2014 qui comporte des dispositions générales, comme le compte personnel de formation, l'entretien annuel personnalisé, mais aussi des mesures spécifiques, la possibilité de se former durant un congé maladie pour les personnes handicapées.

Le nombre d'entreprises adaptées a crû depuis 2005 : 614 en 2008, 702 en 2013, pour un budget de 290 millions d'euros en 2013, à quoi s'ajoutent 40 millions de subventions spécifiques.

Les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) ont accueilli 120 000 personnes en 2013, contre 103 000 en 2006.

Cependant, il reste beaucoup à faire pour l'emploi, le taux de chômage des personnes handicapées étant, en effet, deux fois supérieur à celui de la population générale.

Les MDPH ont représenté, pour les personnes handicapées et leur famille, la fin du parcours du combattant. Elles sont toutefois beaucoup trop absorbées par leurs tâches administratives aux dépens du suivi des personnes. Elles emploient en moyenne 55 ETP. Pas de conflit d'intérêts, le département n'est pas juge et partie. Il s'agit de

groupements d'intérêt public où siègent les associations et les services de l'État.

Lors de la conférence de décembre 2014, le président de la République a fixé trois objectifs : construire une société inclusive, apporter une réponse adaptée à chacun et faciliter la vie quotidienne de tous : pas de compassion insultante mais une insertion accompagnée. Le handicap doit être pris en compte dans toutes les politiques publiques de droit commun. Ainsi, à l'école, la professionnalisation des 28 000 AVS est prévue ; 5 000 d'entre eux dès la rentrée 2014-2015 ont vu leur CDD transformé en CDI ; pour leur formation, un diplôme d'État est en cours de fabrication par mes services qui sera ouvert dès la rentrée 2015.

Pour les autistes, l'objectif est l'ouverture de 100 classes relocalisées dès la rentrée 2015 dans les établissements ordinaires, parmi les autres élèves. Pour les enfants sourds, la qualité de l'apprentissage sera renforcée par la formation des enseignants en langue des signes et en langage complété. C'est ainsi que changera le regard sur le handicap, par la présence des enfants en classe, à la cantine et dans la cour de récréation. En outre, chaque école devra comprendre dans son projet un volet sur le handicap. Nous engagerons le même effort pour les activités périscolaires et extrascolaires, grâce à un financement de la Cnaf dès la prochaine rentrée. Dans trois ans, toutes les universités devront avoir adopté un schéma d'accessibilité.

L'accessibilité dans le logement, nous y travaillons avec l'Union sociale de l'habitat ; la loi de finances pour 2015 a prolongé le crédit d'impôt pour l'installation ou le remplacement d'équipements destinés aux handicapés.

L'accessibilité, c'est aussi le droit à la culture, au livre, à l'audiovisuel. Après l'accord avec le CSA, reste à ouvrir le chantier compliqué de l'audiodescription sur les chaînes et d'une solution en langue des signes à la demande.

Un point qui me tient particulièrement à cœur : le numérique. C'est un enjeu de citoyenneté - l'accès à la propagande électorale, aux sites administratifs - et de meilleur accès à la consommation - un accord est en cours de finalisation avec la Fédération de la vente à distance.

Le gouvernement signera bientôt une convention avec l'Institut national de la consommation. Vous l'aurez compris, le gouvernement ne veut pas prendre du retard.

Les personnes en situation de handicap psychique doivent bénéficier d'un accompagnement adapté, qui ne soit pas ponctuel.

L'emploi, maintenant. Il faut mieux articuler le passage entre emploi adapté et milieu ordinaire. Le président de la République a annoncé que l'État devait rendre les accords portant sur l'accueil des travailleurs handicapés en entreprises plus incitatifs. Le

gouvernement veut aussi encourager les travailleurs handicapés indépendants en leur délivrant une aide de l'Agefiph. La proposition a été faite à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi Macron qui viendra prochainement au Sénat. La découverte des métiers sera facilitée pour des stagiaires jusqu'à 30 ans, le financement sera assuré par l'Agefiph et le Fiphfp, là encore c'est une nouveauté.

Le projet de loi de santé comprendra des mesures volontaristes pour les personnes handicapées : amélioration de l'accueil des personnes handicapées dans les maisons pluridisciplinaires de santé, déploiement de consultations spécialisées à l'hôpital dès 2015, la signature de la charte Romain Jacob, et surtout la prise en compte du volet handicap dans la certification - eh oui, cela peut paraître étonnant, mais elle n'existait pas encore.

Les mesures de simplification pour les MDPH sont nécessaires, cela leur libérera du temps. Par exemple, la durée d'attribution de l'AAH avec un taux d'incapacité entre 50 et 79 % - soit l'AAHR - pourra être étendue à cinq ans, contre deux ans actuellement. Nous faciliterons également la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. J'ai demandé à la Cnsa une étude sur les disparités dans l'attribution de la PCH et un rapport du gouvernement sera rendu sous six mois, concernant la limite d'âge. Dans le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, un amendement permettra aux départements de mettre en place un tiers payant pour les aides techniques, afin que les personnes handicapées n'aient pas à avancer les frais.

Je n'ai pas eu le temps de répondre à toutes vos questions mais nous aurons l'occasion de nous revoir. Je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons signé une convention avec la Caisse des dépôts et consignations et BPI France mettra à disposition des collectivités territoriales et des entreprises des prêts bonifiés pour les travaux d'accessibilité.

Oui, le chemin est long ; mais notre volonté est intacte, chaque petite avancée nous rapproche de l'idéal, puisque comme le disait Jaurès : « le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ! » *(Applaudissements sur les bancs socialistes ; Mme Annie David applaudit aussi)*

Commission (Nomination)

M. le président. – Je rappelle au Sénat que le groupe socialiste a présenté une candidature pour la commission des affaires sociales.

Le délai prévu par l'article 8 du Règlement est expiré. La Présidence n'ayant reçu aucune opposition, je proclame Mme Evelyne Yonnet, membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Claude Dilain, décédé.

La séance est suspendue à midi quarante.

PRÉSIDENTE DE M. GÉRARD LARCHER

La séance reprend à 15 heures.

Questions cribles sur les services à la personne

M. le président. – L'ordre du jour appelle les questions cribles thématiques sur les services à la personne, à Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie.

Je profite de la présence de MM. Karoutchi et Richard, qui ont animé notre groupe de travail, pour rappeler que ces séances de questions cribles seront remplacées par des questions d'actualité, conformément aux décisions du Bureau.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe. – Cette séance précède de quelques jours l'examen du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Avec Dominique Watrin, nous avons rédigé un rapport pour la commission des affaires sociales du Sénat, publié le 4 juin dernier, qui dresse un constat : le système des services à la personne est à bout de souffle, il doit être réformé d'urgence.

Je m'en tiendrai à la question financière. Nos seniors souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile, cette aspiration est largement répandue dans toutes les classes sociales. C'est l'orientation prioritaire du texte à venir. À ce jour, il existe dans ce champ 8 500 structures et 557 000 salariés. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) estime à 300 000 le nombre d'emplois à créer dans ce secteur d'ici 2020.

Or l'aide de l'État a diminué de 50 %, lors de la création de l'APA, à 28 % en 2014 tandis que les finances départementales sont exsangues. Il faut réformer l'APA, fixer un tarif national de référence et augmenter les fonds d'intervention. Que prévoit le gouvernement ?

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie. – La réforme de l'APA à domicile est l'axe central du texte que vous examinerez la semaine prochaine et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. C'est une réforme de justice sociale qui attaque les inégalités à la racine et consent des moyens supplémentaires pour une meilleure couverture des besoins et une baisse significative du reste à charge. Les personnes en Gir 1 et 2 qui ont atteint le plafond auront droit à une heure APA quotidienne supplémentaire, celles affectées de façon moindre, une heure de plus par semaine. Des droits nouveaux sont accordés aux aidants.

Une somme de 25 millions supplémentaires par an viendra soutenir les conditions de travail des salariés - j'ai anticipé dès 2015. L'APA à domicile sera revalorisée de 13 %, pour 450 millions. Les dépenses nouvelles seront entièrement compensées auprès des départements, de sorte que le taux de compensation repartira à la hausse.

Nous avons déterminé le volume des dépenses en fonction des recettes de la Casa. J'y reviendrai lors d'une prochaine question.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe. – Néanmoins, un effort supplémentaire reste à faire. Il suffit d'écouter les associations et entreprises d'aide à domicile.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – L'accompagnement tout au long des âges de la vie est un enjeu majeur. Plusieurs types d'intervenants se mobilisent, en particulier les aidants familiaux, qui se dévouent sans compter, mais aussi les salariés d'associations et les prestataires de services, dont j'ai pu constater dans l'Yonne le professionnalisme.

À quelques jours de l'examen du projet de loi sur le vieillissement, j'attire votre attention sur la baisse du financement des Carsat qui conduit à des aberrations - une personne aveugle n'est pas même éligible à recevoir un dossier parce qu'elle n'a pas perdu sa mobilité... De nombreuses associations sont dans le rouge. Je ne doute pas de votre engagement personnel, mais avez-vous les moyens de votre ambition ? Le secteur répond à un besoin et n'est pas délocalisable. (*Applaudissements à droite et au centre*)

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État. – Merci d'avoir salué mon engagement personnel qui est à la hauteur de celui du gouvernement. Dès ma prise de fonctions, j'ai pris la mesure des difficultés. L'excellent rapport Vanlerenberghe-Watrin est éloquent. On ne peut bâtir un secteur sur la base d'un fonds provisoire, reconduit d'année en année. Il faut structurer une offre d'accompagnement solide, innovante et viable. Je mobilise le secteur autour de la création des services polyvalents de soins et d'aide à domicile (Spasad), fusion des Sad et des Ssiad.

L'État va engager 450 millions supplémentaires, ce qui donnera une bouffée d'oxygène au secteur. J'ai obtenu un rattrapage salarial de un point au 1^{er} juillet 2014 pour les salariés du secteur, dont les rémunérations sont gelées depuis des années. La refondation est lancée. Nous ne lâchons rien sur le soutien de l'aide à domicile qui est la condition du maintien à domicile.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Les paroles sont là. Nous verrons la semaine prochaine si les actes suivent... Notre commission des affaires sociales proposera des amendements pour réviser la fraction de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dévolue aux départements qui financent aujourd'hui l'APA à hauteur de 70 % - gardons ce chiffre en tête.

Vous évoquez les revalorisations : encore faut-il éviter l'effet ciseaux, les décisions des Carsat entraînant une baisse du nombre d'heures effectuées tandis que les charges des associations augmentent.

Mme Françoise Laborde. – Dans son acception la plus large, les services à la personne sont très divers. Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement apporte des améliorations notables mais la réforme ne répond pas à la question de la soutenabilité financière pour les départements ; leurs dépenses sociales n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.

Que pense le gouvernement de la proposition de soumettre tous les services d'aide aux personnes handicapées ou âgées en perte d'autonomie au régime de l'autorisation ?

Le 7 mars dernier, les réseaux d'aide à domicile ont demandé un nouveau fonds d'urgence pour 2015. Que leur répond le gouvernement, madame la ministre ?

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État. – La dualité de régime juridique - autorisation et agrément - est un état de fait, hérité de la loi de 2005. S'il n'existait pas, je ne crois pas que je le créerais... Nous voulons rendre le secteur plus lisible et sauvegarder l'emploi. J'ai trois préoccupations : structuration territoriale de l'offre, qualité de l'accompagnement, solvabilité de la demande.

Faut-il mettre fin à la dualité agrément-autorisation ? Il faut réfléchir à un régime unifié et promouvoir une contractualisation pluriannuelle, comme le suggèrent la Cour des comptes et le rapport sénatorial. Je souhaite un projet responsable et à long terme. La rédaction de votre commission des affaires sociales à l'article 32 soulève des problèmes en termes de rapidité et d'effets, mais nous en débattons.

Mme Françoise Laborde. – Merci pour votre réponse. Je souhaitais vous alerter sur le décalage entre les objectifs assignés à cette politique publique et les moyens qui lui sont affectés. Nous serons vigilants quant à la revalorisation et à l'amélioration de l'APA.

M. Jean Desessard. – Le chèque emploi-service, remplacé par le chèque emploi-service universel (Cesu) en 2006, a fêté ses 20 ans en octobre dernier. Il a simplifié les modalités de l'emploi à domicile et fait reculer la non-déclaration. C'est un succès : 806 millions de titres émis en 2014. Il facilite la vie des 1,4 million de particuliers employeurs et de leurs salariés.

Des progrès ont été réalisés avec le partenariat entre les représentants de l'emploi à domicile et Pôle Emploi. Il reste quelques complexités néanmoins en cas de maladie : les salariés doivent demander à tous leurs employeurs de remplir un formulaire assez compliqué alors que les informations existent et sont disponibles. Madame le ministre, quelle mesure comptez-vous prendre pour y remédier ?

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État. – Le dispositif du Cesu est simple pour les employeurs, saluons-le ! Il est utilisé tous les mois par plus d'un million d'employeurs et un demi-million de salariés.

Vous évoquez des démarches qui restent complexes, comme les arrêts-maladies. Ma première réponse passe par l'information au travers du portail internet *net.particulier.fr*. La deuxième est que la piste que vous suggérez, à condition d'une étude de faisabilité, intéressera certainement mon collègue Thierry Mandon... Nous demanderons à l'assurance maladie et à l'Urssaf de l'étudier.

M. Jean Desessard. – Quel bonheur ! Oui le Cesu a simplifié la vie des employeurs. Simplifions-le encore en utilisant les informations disponibles plutôt que de les redemander.

M. Dominique Watrin. – Nombreuses sont les fédérations d'aide à domicile qui dénoncent le décalage entre le prix de revient de leurs prestations et le tarif de leur rémunération. Une des principales propositions de notre rapport était la mise en place d'un tarif national de référence à la hauteur des coûts. Où en est l'étude nationale des coûts qui avait été diligentée par la direction générale de l'organisation sociale ?

Les associations d'aide à domicile subissent les contrecoups des contraintes budgétaires qui les conduisent à recentrer leurs interventions vers des personnes de plus en plus âgées. C'est un recul considérable. Quant aux salariés, ce sont à 98 % des femmes, rémunérées à 832 euros par mois en moyenne. Quels financements comptez-vous mobiliser ? (*Applaudissements sur les bancs CRC*)

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État. – J'entends souvent parler de désengagement de l'État... La nation consacre 21 milliards chaque année à la prise en charge de la dépendance. De quoi parle-t-on au juste ? Pour traiter la question des coûts, il faut d'abord les connaître. L'évaluation par l'Igas et l'étude nationale des coûts seront disponibles la première avant l'été, la seconde avant septembre. Je vous les transmettrai ainsi qu'à M. Vanlerenberghe.

Je ne suis pas favorable à un tarif national de référence, car il serait fixé suffisamment bas pour que tous les départements puissent ajuster. Or il faut tenir compte des spécificités des services en zone rurale, notamment. Je travaille plutôt à la généralisation des CPOM. Nous en reparlerons la semaine prochaine.

M. Dominique Watrin. – Vous ne m'avez pas répondu sur le financement. Votre projet de loi ne comporte que de timides avancées ; il ne permettra pas de répondre aux besoins, faute de financement, alors qu'une contribution de solidarité pesant sur les actionnaires et les 200 milliards d'euros qu'ils reçoivent en dividendes rapporterait tout autant que la Casa. Voilà une piste à étudier ! (« Très bien » et *applaudissements sur les bancs CRC*)

M. Jean-Pierre Godefroy. – Le secteur de l'emploi à domicile représente 3,6 millions d'employeurs et 1,6 million de salariés. La masse salariale est en recul sur l'ensemble du secteur depuis 2012.

Lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, le doublement de l'abattement forfaitaire avait été voté pour les particuliers qui emploient une personne à domicile pour des services liés à la garde d'enfants, aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées - disposition censurée par le Conseil constitutionnel pour une raison de forme. J'avais déposé un amendement portant de 75 centimes à 1,50 euro la déduction forfaitaire par heure travaillée. Le travail non déclaré, qui touche des personnes précaires, progresse, nous le savons. Sans vouloir revenir sur le dispositif d'abattement supprimé par le gouvernement précédent, je souhaite connaître les mesures que vous envisagez.

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État. – Pour mettre tout le monde à l'aise, le recul du nombre d'heures déclarées est constaté depuis 2009 ; chacun peut en prendre sa part de responsabilité. Selon la Cour des comptes, c'est l'évolution à la baisse du revenu disponible des ménages et la maturité du secteur depuis les années 2000 qui expliquent cette situation. La baisse n'est nullement corrélée à une recrudescence des pratiques illégales ou à une modification fiscale.

On assiste depuis 2002 à un mouvement de fond : le basculement de l'emploi direct vers l'emploi *via* des prestataires. Ce dernier occupe 41 % du marché en 2013, contre 19 % en 2002.

Le Conseil constitutionnel a censuré la disposition votée en juillet 2014, qui eût été inopérante pour les plus fragiles. Nous ne souhaitons pas la reprendre. Mal ciblée, elle n'excluait pas les prestations de confort.

Sur la garde d'enfants, le gouvernement a ciblé son effort sur les enfants de six à treize ans, pour un coût de 75 millions d'euros. Voilà une nouvelle mesure de solidarité qui s'inscrit dans notre politique familiale. (*Exclamations sur les bancs UMP*)

M. Jean-Pierre Godefroy. – Ne pas tenir compte de l'impact des dispositions fiscales qui ont été modifiées serait une erreur.

Mme Catherine Procaccia. – Très bien !

M. Jean-Pierre Godefroy. – Il faut y réfléchir. Ce n'est pas une niche fiscale mais favoriser l'emploi de personnes qui cotisent à la sécurité sociale et aux caisses de retraite. Il faudra y revenir lors du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. (*Applaudissements*)

M. Cyril Pellevat. – Les services d'aide à la personne sont un gisement d'emploi. Les lois Borloo ont permis de créer plus de 180 000 postes. (*M. Jean-Baptiste Lemoyne approuve*) Or on assiste à une

baisse significative de la capacité financière des principaux contributeurs. Les trésoreries sont très tendues, de nombreuses associations ont mis la clé sous la porte. Les organismes prestataires ou mandataires demandent que le financement soit repensé et que la Casa soit rendue effective.

Le devoir de la nation, c'est de maintenir la solidarité, notamment en zones rurales, de soutenir le maintien à domicile, de garantir les financements nécessaires - le nombre de création d'emplois est estimé à 240 000 ETP dans les trois prochaines années. Quelles mesures d'urgence entend prendre le gouvernement ? (*Applaudissements à droite et au centre*)

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État. – Votre question rejoint celle de Jean-Baptiste Lemoine. La Cnav a reconcentré ses aides sur une logique différente. Elle a augmenté ses tarifs de 3,6 %, avec un taux horaire de 20,10 euros.

Je partage votre constat. Nous cherchons des solutions d'évolution de la tarification. J'attends avec impatience le rapport de l'Igas sur les expérimentations tarifaires et j'ai lancé la rédaction du cahier des charges des Spasad.

On ne peut remettre de l'argent dans ce secteur sans faire évoluer les conditions de tarification et même sa structure.

M. Cyril Pellevat. – Merci, mais je suis un peu déçu. Nous avons besoin de moyens pour avancer. (*Quelques applaudissements*)

M. le président. – Je vous renvoie au *Journal officiel* qui rend compte de la séance du 10 novembre 1993, au cours de laquelle a été créé le chèque emploi-service. Une bonne idée met du temps à cheminer... Cela montre qu'on peut être à la source de progrès, y compris dans une formation comparable à la majorité sénatoriale actuelle. J'ai quelques souvenirs de l'époque...

La séance est suspendue à 15 h 40.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE CAFFET,
VICE-PRÉSIDENT

La séance reprend à 16 heures.

Organisme extraparlémentaire (Candidature)

M. le président. – M. le Premier ministre a demandé au Sénat de désigner un sénateur appelé à siéger au sein du conseil d'administration de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux.

La commission des affaires économiques propose la candidature de M. Franck Montaugé. Cette candidature a été publiée et sera ratifiée, conformément à l'article 9 du Règlement, s'il n'y a pas d'opposition à l'expiration du délai d'une heure.

Prescription acquisitive (Suite)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, renvoyée en commission tendant à interdire la prescription acquisitive des immeubles du domaine privé des collectivités territoriales et à autoriser l'échange en matière de voies rurales.

Discussion générale (Suite)

M. Henri Tandonnet, auteur de la proposition de loi. – Ma proposition de loi vous invite à une douce promenade sur les chemins ruraux de Lot-et-Garonne. Cela reposera le ministre Fekl de ses voyages internationaux. (*Sourires*)

Merci à notre rapporteur pour son travail durant le renvoi en commission ; grâce à ce délai, nous avons pu approfondir la réflexion et répondre au problème silencieux de la disparition des chemins ruraux.

Ma proposition de loi s'inspire de mon expérience d'avoué à la cour d'appel spécialisé sur les questions rurales et de membre de la commission des maires ruraux - des immeubles du domaine privé des collectivités territoriales, des puits, des lavoirs, du jardin du presbytère, des dégagements au bord des remparts ou autour des églises et les chemins ruraux.

Avec l'exode rural, des villages entiers du Gers ou du Lot ont été abandonnés aux mains de deux ou trois habitants, comme à Lagarde-Fimarcon, et ils se sont appropriés au fil du temps les chemins, lieux publics et privés de la commune, notamment les chemins intégrés à des exploitations, labourés, clôturés et donc soumis à la prescription acquisitive. Les contentieux ont explosé après les années 1970 quand les communes ont voulu rouvrir les chemins ruraux pour développer les chemins de grande randonnée, notamment les sentiers vers Saint-Jacques de Compostelle, ou les chemins thématiques.

Initialement, j'avais proposé d'interdire la prescription acquisitive. Cela posait problème au regard du droit de propriété et du statut hybride de ces immeubles - appartenant au domaine privé mais affectés à l'usage public.

La commission a trouvé un bon équilibre : inciter les communes à recenser leurs chemins ruraux en prévoyant la suspension pendant deux ans du délai de prescription et en conférant à la délibération décidant cet inventaire un effet interruptif de la prescription. Elle a repris le principe d'échange des chemins ruraux, ce dont je me réjouis. Les chambres d'agriculture s'en

satisfont et je voterai volontiers ce texte modifié par la commission dans son nouvel intitulé. (*Applaudissements*)

M. Yves Détraigne, rapporteur de la commission des lois. – La disparition silencieuse des 750 000 kilomètres de chemins ruraux soulève une véritable question à l'heure de la protection de la biodiversité et du développement des sentiers de randonnée.

Le régime juridique de ces chemins est hybride, plus proche de la domanialité publique que du domaine privé auquel ils appartiennent cependant. D'où le choix de la commission pour protéger ces chemins : suspendre pendant deux ans le délai de prescription acquisitive pour inciter les collectivités territoriales à procéder au recensement de leurs chemins. Cette solution n'est pas nouvelle, elle avait été utilisée dans la circulaire du 18 décembre 1969 qui avait connu peu de succès.

Bien entendu, je vous proposerai d'autoriser l'échange de parcelles pour conserver la continuité d'un chemin rural sans passer par la procédure actuelle, complexe, qui suppose la désaffectation du chemin.

Voilà nos propositions sur ce sujet peu connu mais qui suscite un regain d'intérêt. (*Applaudissements*)

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. – Monsieur Tandonnet, vous nous avez parlé du Lot-et-Garonne. Je suis toujours heureux d'y être ; je m'y trouvais hier, j'y reviens demain entre deux apnées internationales – j'y fais des déplacements plutôt que des voyages, chacun appréciera la nuance...

Cette proposition de loi vise à surmonter la jurisprudence du Conseil d'État sur les échanges de parcelle et à éliminer les sources de contentieux liés à la question de la prescription acquisitive.

Nos 750 000 kilomètres de chemins ruraux, sur lesquels la commission a choisi de centrer ses travaux, sont des gisements de biodiversité et des atouts pour l'écotourisme, le tourisme doux. Ils font néanmoins l'objet de nombreuses appropriations, du fait des nouvelles méthodes de culture, et se retrouvent alors clôturés et labourés.

Pour les protéger, le Sénat a choisi d'approfondir la réflexion en commission, sachant que le sujet est consensuel. Le gouvernement s'en réjouit car vous avez abouti à un cadre plus efficace pour les chemins ruraux.

Comme vous, le gouvernement estime qu'il ne faut pas interdire la prescription acquisitive. Cela introduirait un risque de confusion entre domanialité publique et privée, et obligerait à recenser tous les immeubles privés des collectivités territoriales. Mieux vaut inciter les communes à recenser leurs chemins ruraux, comme le veut votre commission. Souvent,

une commune ignore les centaines de kilomètres de chemins ruraux qui la traversent. Elle les découvre le jour où elle décide de mettre en valeur son patrimoine historique, d'investir pour sauvegarder la physionomie de son terroir. Et elle se retrouve confrontée à la prescription acquisitive.

De même, vous avez trouvé une bonne solution pour reconstituer des chemins ruraux : l'échange plutôt que la vente suivie d'un achat. Cette simplification réduira les frais, évitera de nombreux contentieux à nos petites communes. Le resserrement du dispositif aux parcelles modifiant le tracé d'un chemin rural est bienvenu : il empêchera que le mécanisme ne se solde par l'abandon d'un chemin rural.

Le gouvernement soutiendra cette proposition de loi, utile à l'heure de l'artificialisation croissante des sols. (*Applaudissements*)

M. René Vandierendonck. – Incontestablement, notre collègue Tandonnet doit déjà mieux respirer à cette heure ! (*Sourires*) Le renvoi en commission, loin d'être un enterrement de première classe de sa proposition, visait bien à approfondir notre travail.

Grâce à l'excellent rapport n°317, que M. Détraigne a publié dans un temps record, nous avons trouvé une solution pour les chemins ruraux, ces hybrides qui, pour la lourdeur et la complexité des procédures, n'ont rien à envier à ce qui existe par exemple pour les transports. Nous n'allions tout de même pas remettre en cause la jurisprudence du Conseil d'État sur les domanialités publique et privée ! Pas seulement pour des raisons d'esthétisme, mais aussi au vu des conséquences. Et c'est là qu'est apparu, dans sa lumière, notre rapporteur ! (*Sourires*)

Oui il fallait d'abord recenser les chemins ruraux pour protéger leur intérêt écologique, cynégétique et bucolique. Le président Mézard qui a tant fait pour les départements, pour leur conserver la compétence voirie, aurait pu lui aussi proposer cette solution habile et pragmatique.

J'ai consulté vingt ans de jurisprudence pour préparer ce texte, j'ai interrogé les juristes. Il faudra aller plus loin, immanquablement. Telle est la position pragmatique que le groupe socialiste m'a demandé d'exprimer ici.

M. Jacques Mézard. – Pragmatique, le groupe socialiste ? Ce serait nouveau.

M. René Vandierendonck. – J'avais grand plaisir à reparler de nos chemins ruraux. (*Applaudissements*)

M. Patrick Abate. – Le renvoi en commission n'a pas remis en cause le caractère consensuel de cette proposition de loi, je m'en réjouis. Oui, il était souhaitable de rester dans le schéma traditionnel selon lequel, hormis leur insaisissabilité, les biens du domaine privé des personnes publiques sont régis par les règles de droit commun de la propriété.

Derrière ce problème juridique, se pose la question de la capacité des communes à maîtriser leur

domaine. Sous la pression des riverains, elles abandonnent parfois l'entretien des voies, quand elles n'en sont pas dépossédées. Nous sommes inquiets pour l'avenir, pour la capacité des communes à préserver leur patrimoine avec la baisse des dotations. Fours à pain, lavoirs, puits méritent bien que nous les aidions grâce à la réserve parlementaire. *(Sourires)*

Ce texte renforce la maîtrise foncière et protégera des biens qui, si nous n'y prenons pas garde, disparaîtront du paysage, au sens propre comme au sens figuré ! *(Applaudissements)*

M. Jacques Mézard. – Merci au rapporteur de nous avoir entendus : il ne fallait pas créer une troisième catégorie entre domanialité publique et domanialité privée, nous en avons déjà suffisamment. Jusqu'à la fin de ma vie parlementaire, j'attendrai les chiffres de l'usucapion trentenaire. Pourquoi ? Parce qu'il y en a peu et que peu sont ceux au sein de l'administration qui savent ce que « usucapion trentenaire » signifie... *(Sourires)* Pour autant, il y a des litiges sur le terrain.

Je regrette que le groupe politique censé défendre l'environnement s'intéresse si peu aux chemins ruraux...

M. André Gattolin. – Nous allons voter la proposition de loi !

M. Jacques Mézard. – Si ces 750 000 kilomètres ne sont pas entretenus, c'est que les communes n'en ont pas les moyens ! Les communes pourront désormais procéder à un recensement. Fort bien, à ceci près qu'il faudra recruter des dizaines de milliers de géomètres... Un progrès aussi que d'autoriser les échanges de parcelles. Cependant, le véritable problème réside dans la distinction qu'il faudra bien opérer entre ce qui doit rester dans le giron de la commune et ce qui peut être cédé à des personnes privées - par exemple quand le chemin dessert une seule parcelle. Évidemment, c'est là un problème très rural, difficile à faire entendre à Paris mais je compte sur notre ministre. *(Applaudissements)*

M. Michel Canevet. – Je salue tout particulièrement le travail de M. Détraigne. Son rapport m'a passionné.

De quoi parlons-nous ? Du patrimoine des communes dans lequel sont distingués depuis 1959, d'une part, les chemins vicinaux et communaux et, d'autre part, les chemins ruraux. Élus, nous sommes attachés à ces chemins ruraux. Or nous peinons à les protéger car, malgré l'article 161-5 du code rural, certains agriculteurs se les approprient, les labourent, les privatisent. Et recourir à un géomètre pour faire vérifier deux petits kilomètres carrés coûte bien cher.

Les chemins ruraux sont une richesse pour les chasseurs, les promeneurs, les cavaliers. Il faut absolument les conserver dans le domaine communal et enrayer leur disparition. En Picardie, une association qui a recensé 40 000 kilomètres de chemins ruraux sur le cadastre n'en a retrouvé que

30 000 kilomètres sur le terrain. Soit 25 % d'appropriation !

Inciter les communes au recensement, sécuriser juridiquement les échanges de terrain sont de bonnes solutions, pragmatiques pour les élus ruraux. Merci à M. Tandonnet, merci à M. Détraigne ! Le groupe UDI-UC votera évidemment le texte. *(Applaudissements)*

M. Michel Raison. – Nous vivons un petit moment de bonheur : enfin, un texte qui facilitera la vie des élus ruraux ! *(Sourires)*

Inscrite à l'ordre du jour en octobre dernier, cette proposition de loi a fait l'objet d'un renvoi en commission. La commission des lois souscrivait au mécanisme d'échange de terrain, non à l'interdiction de la prescription acquisitive. Cela aurait créé des charges insupportables d'entretien pour les communes et bouleversé les principes de notre droit. D'où la solution retenue, inspirée de la circulaire de 1969 : un inventaire interrompant la prescription.

Félicitations au rapporteur, le groupe UMP votera ce texte de simplification, qui favorisera le tourisme dans notre beau pays, la France ! *(Applaudissements)*

M. Daniel Gremillet. – Très bien !

M. Matthias Fekl, *secrétaire d'État.* – Beau travail de simplification dans la ruralité que ce texte, un travail que le gouvernement entend poursuivre. Monsieur Mézard, je vous transmettrai les chiffres de l'usucapion trentenaire, si toutefois ils existent.

La discussion générale est close.

Discussion des articles

L'article premier est adopté.

ARTICLE ADDITIONNEL

M. le président. – Amendement n°1, présenté par M. Détraigne, au nom de la commission.

Après l'article 1^{er}

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans les conditions prévues à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, le département révisé le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pour tenir compte du recensement des chemins ruraux mené par les communes.

M. Yves Détraigne, *rapporteur.* – Merci à l'ensemble des intervenants pour leur soutien unanime à la proposition. C'est la preuve qu'un renvoi en commission n'est pas nécessairement un enterrement de première classe !

Cet amendement, dont la paternité revient à M. Vandierendonck, a pour objectif d'inciter les départements à mettre à jour le plan départemental

des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État. – Les itinéraires inscrits dans les PDIPR peuvent emprunter des chemins ruraux. Le recensement de ces chemins offrira de nouvelles possibilités et conduira sans doute les départements à revoir leur plan. Toutefois, je pense que le Sénat soucieux de ne pas alourdir les normes, ne devrait pas leur imposer une contrainte supplémentaire... Sagesse.

M. René Vandierendonck. – Je salue ce souci de simplification administrative. On sait que les départements sont très impliqués dans cette politique de protection. Là, nous aurons un recensement à grande échelle, ainsi que l'occasion d'aller chercher des crédits européens au titre du FEADER. L'opposabilité de ces documents varie d'un département à l'autre. Sans faire un *casus belli*, je soutiens la rédaction de l'amendement.

M. Daniel Gremillet. – Il s'agit de recenser des parcours orphelins de financement. On pourrait trouver des moyens d'entretien simples et économiques. Je pense aux agriculteurs voisins. On pourrait imaginer la même chose pour les espaces forestiers.

L'amendement n°1 est adopté et devient un article additionnel.

L'article 2, modifié, est adopté.

L'article 3 est adopté.

L'ensemble de la proposition de loi, modifiée, est adoptée.

M. le président. – C'est l'unanimité !
(*Applaudissements sur tous les bancs*)

La séance, suspendue à 17 h 10, reprend à 17 h 20.

Organisme extraparlamentaire (Nomination)

M. le président. – Je rappelle que la commission des affaires économiques a proposé une candidature pour un organisme extraparlamentaire. La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du Règlement. En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. Franck Montaugé membre du conseil d'administration de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux.

Débat sur l'avenir de l'industrie agroalimentaire

M. le président. – L'ordre du jour appelle un débat sur l'avenir de l'industrie agroalimentaire.

Mme Françoise Gatel, au nom du groupe UDI-UC. – L'agroalimentaire constitue un enjeu essentiel pour notre pays. C'est une filière stratégique, de 160 milliards d'euros, avec 97 % de PME. En Bretagne, une commune sur cinq accueille un site ou une unité. L'agroalimentaire, ce sont 495 000 emplois, une pépite à l'export. Mais ce résultat masque de grandes difficultés, notamment dans la filière volaille ou porc : 300 exploitations porcines disparaissent chaque année. Si on peut se réjouir de la reprise des abattoirs GAD par un groupe de distribution, elle a renforcé la dépendance des producteurs. Nombreux sont les sites en difficulté, AIM à Antrain par exemple.

La PAC, protectrice et généreuse, a longtemps soutenu l'agriculture française, qui s'est modernisée. Depuis, la conclusion d'accords internationaux - Uruguay round, Doha - la politique d'ouverture des échanges de l'Union européenne a ouvert la compétition avec les grands pays producteurs, dont le niveau de développement favorise l'exportation de produits et de main-d'œuvre.

Aujourd'hui, la perte de compétitivité de l'agroalimentaire, longtemps fer de lance de notre économie, est réelle et préoccupante. Je vous renvoie au rapport de M. Deneux, sénateur centriste. Le niveau de prélèvements sur ces entreprises, le coût du travail sont bien plus importants qu'en Allemagne, sans compter la distorsion fiscale et sociale. Cela impacte la capacité d'investissement.

L'exportation est un levier d'ampleur pour soutenir ce secteur, avec l'explosion de la population mondiale.

L'agroalimentaire est le premier poste d'exportation en valeur absolue : 95 % de sa valeur est créée en France mais 27% seulement de son chiffre d'affaires est réalisé à l'export ; le potentiel est conséquent pour satisfaire les besoins alimentaires de 9 milliards d'habitants de la planète, la marque France et synonyme de qualité.

Or beaucoup d'entrepreneurs déplorent le manque de lisibilité du dispositif d'aide à l'exportation. À quand un guichet unique pour nos PME ?

Des barrières non tarifaires constituent des freins importants, notamment le volet sécurité sanitaire imposé par la *Food and drug Administration* (FDA). Le comité Asie est une excellente chose, la Chine est devenue un importateur majeur. Les scandales sanitaires à répétition en Chine renforcent l'attractivité de produits importés...

Je vais entonner la ritournelle bien connue : la réglementation sanitaire et environnementale, essentielle, doit être harmonisée. Notre politique de sécurité alimentaire est un atout qui a conduit un groupe chinois à implanter une usine de production de lait à Carhaix. Malheureusement, la France, par sa surenchère normative, au-delà des exigences communautaires, fabrique une machine à perdre qui pénalise l'exportation, au bénéfice de nos concurrents.

M. Jean Bizet. – Exact !

Mme Françoise Gatel. – Un yaourt 100 % végétal ne peut plus être qualifié de tel car il contient de l'eau, un fromage peut être dit « aux noix » dans un département mais pas dans un autre...

Il faut améliorer la traçabilité des produits importés - je pense au soja OGM, sans parler de la viande de cheval dans les lasagnes, de sinistre mémoire...

La pénibilité du travail dans l'agroalimentaire rend ces métiers peu attractifs ; il faut valoriser ce secteur, adapter les dispositifs de formation, construire de réels parcours professionnels. Les usines allemandes emploient massivement un personnel venu d'Europe de l'est, payé sur la base du salaire du pays d'origine.

Encourageons la modernisation et la robotisation des chaînes d'abattage et de découpe. La restructuration des industries agroalimentaires françaises renforcera leur compétitivité. Le tissu des PME n'a pas toujours les moyens d'investir ; le programme des investissements d'avenir est une heureuse initiative, mais sa complexité tétanise les entrepreneurs...

En Bretagne, la création d'une *milk valley* va dans le bon sens, comme le projet innovant d'alimentation de poulets à base d'algues, lancé par les repreneurs de Tilly.

La production, comme la transformation, suppose que les entreprises soient présentes sur toute la gamme. Le critère du prix reste déterminant pour la majorité des consommateurs. Les entreprises doivent diversifier leurs circuits de distribution pour desserrer l'étau de la grande distribution. L'intégration du numérique dans les stratégies commerciales des entreprises est une piste à creuser : la vente en ligne ne cesse de progresser, c'est une belle occasion de développer une relation plus directe entre producteurs et consommateurs.

Il faut en effet lutter contre les abus de la grande distribution, face à laquelle les PME sont en position de faiblesse destructrice. Les enseignes se livrent une guerre des prix sans merci, étranglant leurs fournisseurs. La période de négociation annuelle s'apparente à de la maltraitance, tant le rapport de force est inégal. Au moment où le marché intérieur stagne, la guerre des prix sévit sans merci, pour en conquérir quelques miettes : un yaourt vaut aujourd'hui moins cher qu'il y a dix ans, alors que le produit a évolué. Aux pouvoirs publics de veiller à l'équité dans ces négociations. Aujourd'hui, le produit local finance le produit de grande consommation ! Voyez ce que dit Serge Papin, président de Système U ! C'est le coco de Paimpol - excellent haricot blanc - qui finance le coca cola américain !

Nous devons tous soutenir nos PME, tant à l'exportation que sur le marché national. Je salue le plan Nouvelle France industrielle ; nous devons initier un pacte d'avenir et de confiance entre tous les acteurs, afin de pérenniser une filière exemplaire,

garante de cohésion sociale et de développement équilibré.

L'agroalimentaire ne doit pas être la sidérurgie de demain ! (*Applaudissements*)

M. Daniel Gremillet. – L'industrie agroalimentaire est notre premier secteur économique, tant en termes de chiffre d'affaires que d'emplois, qui ont été maintenus depuis les années 70. C'est le deuxième secteur derrière l'aéronautique, avec la plus forte croissance à l'export en 2013.

Quels sont les enjeux du 21^{ème} siècle ? L'évolution démographique est un défi. À nous d'investir ces nouveaux marchés. Nous avons la chance de bénéficier d'une grande diversité de terroirs, d'une puissance de frappe industrielle, de produits de qualité qui allient compétitivité et traçabilité. Pour répondre à la demande, il nous faut mener une politique offensive, comme nous l'avons fait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Les progrès techniques aideront notre agriculture à répondre aux défis du temps : oui, les biotechnologies sont une réponse, à condition que la France se dote de véritables pôles de recherche.

Autre opportunité à saisir : la cyberéconomie. La fin des quotas laitiers est une évolution majeure : c'est la première fois que sans débouchés, le secteur laitier n'a pas de clients ; c'est la première fois que l'Union européenne abandonne la filière laitière. Il faudrait inciter les exploitants à investir, avec un prêt de carrière à taux zéro (PTZ) par exemple.

Je sais que vous œuvrez au plan de modernisation des bâtiments, monsieur le ministre. Il convient aussi de mettre en place un filet de sécurité.

Notre pays doit afficher une politique claire et volontariste. Nous avons de l'espace, de l'eau, du savoir-faire. Pourquoi une telle timidité ? Donnons confiance aux producteurs, aux entreprises agroalimentaires, définissons une stratégie et une ambition. Saisissons la chance d'écrire une nouvelle page de notre histoire agroalimentaire ! (*Applaudissements*)

M. Henri Cabanel. – Je suis heureux de ce débat et remercie Mme Gatel de cette initiative.

Les chiffres sont connus : 160 milliards de chiffre d'affaires, 500 000 emplois directs, 12 000 entreprises, 70 % de la production agricole française, deuxième secteur exportateur en valeur, après l'aéronautique.

La viticulture contribue à ces bonnes performances, j'en suis heureux. Malgré la crise russe et les événements climatiques, le secteur a plutôt bien résisté à la crise, grâce notamment au marché chinois, les Chinois investissent dans la poudre de lait dans le Calvados et apprécient le jambon de Bayonne...

Le gouvernement s'est saisi de ces enjeux et a pris conscience de l'inégal partage entre producteurs et distributeurs. « La guerre des prix est arrivée à ses

limites », a d'ailleurs déclaré Mme Delga. La loi Lagarde a fait beaucoup de dégâts ; des décrets ont été publiés pour y remédier, le gouvernement a saisi l'Autorité de la concurrence, le racket au CICE est une réalité. En matière de certification, un amendement de M. Jégo à la loi Macron remet en cause le label « Viande de France » au motif que l'utilisation du drapeau tricolore constituerait une pratique commerciale frauduleuse, cette certification est pourtant gage de qualité. Quelle est la position du gouvernement sur ce sujet ? J'ai beaucoup de respect pour le label « Origine France garantie ». Je soutiens le *made in France*, il serait dommage de mettre en cause la certification qui marque le savoir-faire de nos territoires. Beurre d'Isigny, piment d'Espelette, jambon de Bayonne, ces noms font rêver... L'Hérault compte des dizaines de produits exceptionnels, parmi lesquels le navet de Pardailhan, l'huître de Bouzigues, le péladon et je ne dis rien de nos vins.

Après la loi d'avenir agricole, aidons les agriculteurs à préserver leur métier et à se moderniser. Quel avenir pour les métiers de la terre et de la mer ? L'agriculture doit être raisonnable pour être durable. Dans l'Hérault, le vignoble bio s'est développé, dans une démarche de conscience mais aussi de stratégie d'entreprise. Il a gagné en image à l'international, car les goûts ont évolué. Valorisons les circuits courts : du producteur au consommateur. Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) se multiplient dans toute la France. Le 2 décembre 2014, une charte de bonne pratique a été diffusée aux élus pour inciter le recours à ces produits dans la restauration collective.

En Languedoc-Roussillon, le succès est patent, notamment chez les producteurs de miel et de légumes. Pour ces derniers, la vente directe atteint 46 %. L'agroalimentaire peut compter sur l'engagement et l'audace de ces agriculteurs. Le gouvernement a annoncé le lancement du volet 2 Ecophyto. Une révolution culturelle est en marche.

Afin de mettre en œuvre le projet agroécologique porté par la majorité, six axes ont été définis.

Nous avons le devoir de soutenir nos agriculteurs sur la voie de l'excellence, clarifier le processus de labellisation, simplifier les procédures, améliorer les relations entre producteurs et distributeurs.

Le secteur agroalimentaire est clé dans notre économie. Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) avait prévu de soutenir la compétitivité des industries agroalimentaires. Que pouvez-vous nous dire sur ce point, monsieur le ministre, après le rechargement annoncé par le président de la République, monsieur le ministre ? (*M. André Gattolin applaudit*)

M. André Gattolin. – Les chiffres ont déjà été cités. Ils ont fait plaisir. Refaisons-nous plaisir : la France est le premier producteur européen de produits agroalimentaires, le quatrième exportateur mondial, le

secteur compte 500 000 emplois et réalise un chiffre d'affaires de 160 milliards d'euros par an.

Ce tableau élogieux cache des réalités plus sombres ; la crise de la filière porcine, malgré les efforts, se poursuit depuis des années.

M. Michel Canevet. – C'est vrai.

M. André Gattolin. – Nous avons laissé la qualité se dégrader si bien que les salaisonniers français vont s'approvisionner à l'étranger pour importer des produits à plus forte valeur ajoutée que ceux que nous exportons. Mettons les porcs sur la paille et pas les éleveurs ! (*Sourires*)

Un système de régulation européen pourrait éviter une surproduction massive sur le marché du lait après la suppression des quotas. Le problème des prix ne touche pas ce seul marché.

Nos savoir-faire sont reconnus dans le monde entier, notre art culinaire est classé au patrimoine immatériel mondial. Nous devons rechercher la qualité plutôt que les volumes et la réduction des coûts. Après la loi d'avenir que vous avez portée, nous sommes à un tournant économique, écologique et climatique. Mon propos tient en quelques mots : indépendance, relocalisation, agroécologie, gouvernance alimentaire.

L'indépendance, d'abord, car nous ne sommes pas autosuffisants. Les élevages intensifs bretons sont nourris par du soja à 80 % OGM produit sur un million d'hectares en Amérique du sud. Un pot de yaourt peut parcourir 5 000 kilomètres avant d'arriver sur notre table. Privilégions les circuits courts. J'ignorais que la Normandie était si éloignée de Paris...

Merci monsieur le ministre d'avoir popularisé le terme d'agroécologie. Mettons des agronomes et non des chimistes dans les champs, réduisons les intrants et suivons le nouveau modèle de la PAC : les fermes usines sont à bannir. Je reprends le vœu exprimé par Joël Labbé à deux reprises à cette tribune afin d'obtenir un chiffrage des externalités négatives de l'agriculture industrielle et des externalités positives de l'agroécologie.

Enfin, une véritable gouvernance alimentaire est indispensable. Nous ne pouvons plus tolérer la spéculation sur les marchés alimentaires et que certains pays soient dépossédés de leurs terres à défaut d'avoir les moyens de les exploiter.

Monsieur le ministre, vous avez assumé la baisse de 25 % des aides au maintien de l'agriculture biologique pour 2014, au motif de « contingences techniques ». L'agriculture biologique est plus sensible aux aléas naturels ; si les aides à long terme sont elles aussi soumises à des aléas, le soutien à cette filière fragile perd tout son sens... Les écologistes comptent sur vous. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Patrick Abate. – Ce débat est bienvenu. Les négociations commerciales entre les grandes entreprises et les producteurs agroalimentaires relèvent du funambulisme, quand quatre grandes

centrales concentrent désormais 93 % des achats. Si le déséquilibre des relations n'est pas nouveau, la commission des affaires économiques a décidé de saisir pour avis l'Autorité de la concurrence. Nous attendons des propositions, des solutions pour les acteurs de la filière agricole durement touchés par la crise.

La consécration du principe de libre négociation des conditions générales de vente a affaibli les producteurs. Ceux-ci vendent bien en-deçà de leur coût de production. L'association des industries agroalimentaires dénonce l'augmentation des demandes de marges rétroactives et des déréférencements.

La contractualisation décidée par le gouvernement précédent n'empêche ni la concurrence entre producteurs et régions de production, ni le *dumping* social. Sept centrales d'achat et 12 000 entreprises agroalimentaires font face à 500 000 exploitations agricoles...

Voilà plusieurs années que le groupe CRC fait des propositions pour encadrer les pouvoirs exorbitants des distributeurs. Il fut un temps où les parlementaires de gauche soutenaient l'introduction d'un coefficient multiplicateur élargi à tous les produits agricoles. Un prix minimum indicatif pourrait servir de référence dans la négociation, non pour s'entendre sur les prix, mais élever un garde-fou, un filet de sécurité contre l'instabilité des marchés et l'appétit insatiable des grandes centrales d'achat. Tant pis pour le droit de la concurrence, il doit s'adapter à la crise... Les entreprises de la filière doivent renouer avec les profits, qui ne sont pas un problème en soi, le problème, c'est la manière dont on les partage.

GAD et d'autres ont licencié des centaines d'employés en Bretagne. Cela doit cesser. D'autant que la fin des quotas laitiers entraînera la libéralisation du secteur. Comment préserver le modèle français et ses 1 000 fromages dans ces circonstances ? peut-on lire dans *Les Échos*.

Soustrayons-le aux logiques purement marchandes, monsieur le ministre, à commencer par les négociations transatlantiques sur le libre-échange. (*Applaudissements sur les bancs écologistes*)

M. Guillaume Arnell. – L'industrie agroalimentaire est un secteur clé de notre économie, nos emplois, notre balance commerciale. Elle transforme les trois quarts de la production agricole française. Elle est toutefois menacée eu égard à l'internationalisation croissante des échanges. L'excédent commercial français demeure très fragile, il est surtout dû aux vins et spiritueux. L'érosion des parts de marché françaises appelle une réponse forte et coordonnée des pouvoirs publics et des acteurs du marché.

Le travail mené par MM. Bourquin et Chatillon sur la réindustrialisation de la France, ainsi que la mission de contrôle menée par la commission des finances du Sénat en 2013 ont montré la voie. La fusion

d'Ubifrance et de l'Agence française des investissements internationaux pour créer *Business France* au 1^{er} janvier 2015 devrait permettre de mieux accompagner les industriels à l'export, afin de développer une véritable culture dans ce domaine.

Le rôle de l'Union européenne est fondamental. Il est nécessaire de prévenir les problèmes de compétition en son sein. L'affaire des producteurs de volailles a mis en évidence des distorsions de concurrence entre la France et l'Allemagne. Pourquoi ne pas instaurer des minima sociaux européens ?

Il convient ensuite de protéger le marché intérieur. Bruxelles doit apporter des réponses adéquates au protectionnisme déguisé de nos partenaires. Le sucre, la banane et le rhum des Antilles sont concernés par des pays d'Amérique latine qui ont signé des accords de libre-échange avec l'Union européenne.

Les ajouts de sucre dans les produits alimentaires en outre-mer sont bien supérieurs à ceux de métropole, au seul prétexte que nos populations y seraient plus sensibles. Nous attendons toujours les arrêtés pour que soient harmonisés les taux de sucre prévu dans la loi sur l'outre-mer. Les dates de péremption des produits sont plus tardives outremer ; elles doivent être alignées sur celles pratiquées en métropole. Là encore manquent les textes réglementaires.

Le groupe RDSE souhaite que l'industrie agroalimentaire soit fermement soutenue, dans le respect des consommateurs, où qu'ils se trouvent. Monsieur le ministre, vos actes sont appréciés, nous comptons sur vous pour aller plus loin dans la protection des intérêts de la filière. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Stéphane Le Foll, ministre. – Merci.

M. Michel Canevet. – Je me réjouis de l'organisation de ce débat, alors que le potentiel de développement de l'industrie agroalimentaire est considérable : plus de 15 % de l'emploi industriel, 500 000 emplois directs et quatre fois plus d'emplois induits. L'industrie agroalimentaire améliore la balance commerciale française, si déséquilibrée - avec un excédent de 8 milliards d'euros chaque année.

L'industrie agroalimentaire valorise 70 % de la production de l'agriculture et de la pêche françaises, à l'heure où ces secteurs sont en crise - dans le Finistère, une centaine de jeunes s'installent chaque année pour 10 000 exploitations : le taux de renouvellement est insuffisant.

En septembre 2013, le président de la République affichait sa volonté de relancer l'industrie, avec notamment un plan pour le secteur de l'agroalimentaire. Monsieur le ministre, nous avons été déçus par la suppression du ministère délégué à l'agroalimentaire.

Le groupe UDI-UC a déjà exprimé sa volonté de voir les charges sociales baisser dans un secteur très

exposé à la concurrence internationale. Les prix des matières premières sont très bas, mais l'on peut agir sur cette composante des coûts de production.

Je m'étonne de la publication, par le ministère, d'un audit d'inspection sur la fabrication des produits à base de viande, qui ne permettrait pas « d'évaluer avec une précision suffisante la fiabilité des dispositifs pour prévenir le risque sanitaire ». C'est fâcheux, il faut être très vigilant. L'administration doit être en mesure de certifier la qualité de nos produits.

Il revient aux entreprises d'engager la transition énergétique pour réduire les coûts. L'emballage, il en faut des plus propres, des plus sûrs, que l'on puisse valoriser davantage – cela créera des emplois. Les professionnels demandent depuis longtemps une meilleure identification des produits. Il importe de soutenir l'innovation dont fait partie la formation, comme l'initiative prise en Cornouaille autour du projet Gladys.

Les entreprises agroalimentaires n'utilisent pas suffisamment le CIR : 46 millions d'euros seulement en 2011 sur plus de 4 milliards d'euros au total.

Je conclus sur la nécessaire limitation des contraintes administratives en tout genre, en particulier dans la filière porcine. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Jean Bizet. – Il y a quelques jours le président de la République évoquait la France qui gagne en visitant une entreprise textile innovante. Il eût pu aussi bien parler de l'agroalimentaire... au passé, tant cette industrie commence à se fragiliser et perdre des parts de marché. Partout dans le monde les industriels de l'agroalimentaire sont optimistes, sauf en France. On sait que la France est une marque. Néanmoins, nos concurrents progressent et la dégradation ne date pas d'aujourd'hui. Réfléchissons à ce que tous ensemble, élus, pouvoirs publics, nous pouvons faire pour soutenir nos industriels.

Les industries agroalimentaires sont handicapées par deux types de contraintes. Il y a les normes européennes, mais aussi les normes nationales. Chaque pays a les siennes et les françaises sont sans aucun doute les plus rigoureuses. En voulant faire mieux, on fait mal. Disons « halte ! » à la sur-réglementation. Plus il y a de normes, plus elles sont difficiles à respecter.

Il y a le droit et son interprétation. J'ai des doutes, des craintes sur l'engagement de l'Autorité de la concurrence dans le domaine industriel, qui avait obligé Agrial à vendre deux cidreries, pour quels résultats ? L'une des deux a fermé. C'est un gâchis.

Les dossiers de concentration sont analysés en fonction des marchés. Il y a là une marge d'interprétation. Aux Pays-Bas, toutes les concentrations sont analysées dans une perspective européenne. En France, le « marché pertinent » est analysé au cas par cas. Ces décisions nuisent à l'émergence de grands groupes de taille européenne.

J'ai évoqué ce sujet avec le président Juncker aux côtés du président du Sénat, la commission des affaires européennes y est très attentive. Nous sommes prêts à y travailler avec vous au niveau communautaire.

Les entreprises ont une stratégie économique. Il faut valoriser leurs points forts. L'État doit les accompagner. Aux Pays-Bas, en Allemagne, tout est fait pour que les entreprises exportent, sans entraves administratives. La priorité absolue va à la compétitivité, comme l'a dit encore récemment devant moi le ministre allemand de l'économie. Nous, nous nous dispersons, donc nous nous fragilisons.

Il faudra prendre des orientations pour la filière laitière.

La fermeture qui risque d'advenir des abattoirs de la Manche - les seuls abattoirs porcins de Normandie - est la conséquence de fautes de gestion. Pour autant cette situation illustre le manque de vision politique depuis vingt ans. Ne laissons pas la main aux environnementalistes. En vingt ans, la production de porc a chuté de 25 millions de têtes à 19 millions. Je suis inquiet, monsieur le ministre, à cause des choix d'hier et de ceux d'aujourd'hui. (*Applaudissements au centre et à droite*)

Mme Sophie Primas. – L'industrie agroalimentaire est l'une des filières historiques de notre économie, cela a été dit. Elle joue aussi un rôle d'aménagement du territoire. C'est le principal débouché de notre agriculture. Vous avez rappelé son excédent commercial, fruit principalement d'exportations de vins et spiritueux.

Cela dit, la France perd des parts de marché, étant passée depuis l'an 2000 de la deuxième à la cinquième position, alors que la « marque France » bénéficie d'une image remarquable dans le monde. L'export est un tremplin pour l'innovation et un relais de croissance face à un marché international arrivé à maturité.

La restructuration du dispositif de soutien aux exportations agroalimentaires, comme l'a montré le rapport de la commission des finances en 2013, doit être menée à bien et je prends acte des efforts de rapprochement entrepris dès 2012 par le gouvernement et de la création de *Business France*. Pouvez-vous monsieur le ministre dresser un bilan d'étape de la création de la filière prioritaire « Mieux se nourrir » ?

Autre souhait : le renforcement de la diplomatie économique ; en saisissant les opportunités du « grand export », en Chine en particulier, où les ventes de produits transformés ont crû de 15 %, en resserrant les liens entre les ETI et les grandes entreprises. La grande distribution à cet égard n'est pas que le diable ; elle peut guider, conseiller, porter. Quels objectifs, monsieur le ministre, et quels moyens pour notre diplomatie économique ? Quel impact des négociations transatlantiques sur notre industrie

agroalimentaire ? Des craintes se sont exprimées, mais il y a là aussi, sans doute, des opportunités... (Applaudissements à droite et au centre)

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement. – Merci de cette initiative du Sénat et du groupe UDI-UC. L'industrie agroalimentaire en France, c'est 500 000 emplois, vous l'avez dit, un secteur qui participe de façon significative à l'excédent de la balance commerciale. La reconquête du marché intérieur y contribue aussi, il n'y a pas que l'export ! La balance est le solde des exportations diminué des importations, ne l'oublions pas. La France a une capacité d'attractivité, touristique notamment : l'enjeu n'est pas qu'industriel, il est aussi culturel.

Le ministère poursuit une double stratégie. Favoriser les exportations et réduire notre dépendance. Le ministère délégué à l'agroalimentaire a assumé une fonction importante. Un délégué international a été nommé. C'est la marque d'une volonté, d'un pilotage politique et administratif. Ministre de l'agriculture, je suis aussi le ministre de l'agroalimentaire : je le dis souvent, il n'existe pas de produit agricole qui soit consommé sans être transformé, transporté.

Modernisation et compétitivité : le CICE, le pacte de responsabilité sont un enjeu essentiel dans l'agroalimentaire, qui emploie beaucoup de main-d'œuvre autour du smic. En 2015, 771 millions d'euros d'allègements de plus qu'en 2012 ont bénéficié au secteur ; en 2017, ce sera 1,1 milliard d'euros d'allègements de charges supplémentaires. Il fallait faire ce choix, à condition de veiller à ce que le CICE, qui bénéficie en particulier aux PME, ne soit pas absorbé dans les négociations commerciales. Cet effort de la Nation, s'il ne se traduit que par une baisse des prix, ne pourra pas continuer. Chacun a sa responsabilité, organisations patronales comprises.

La BPI est aussi mobilisée en faveur de ce secteur : elle dispose d'une ligne spécifique, M. Garot y avait veillé. Le montant des prêts accordés aux entreprises a augmenté de 40 %, le nombre d'entreprises aidées de 50 % entre 2011 et 2014. Il faut encore améliorer ces résultats.

Il faut, en plus, déployer une stratégie à moyen et long terme, qui nous a manquée. La question est de savoir où l'on veut aller. Traçons des perspectives : le plan de la nouvelle France industrielle le fait. J'étais ce matin avec Emmanuel Macron au ministère de l'Économie et trois plans d'engagement de l'État ont été décidés : le textile, longtemps considéré comme obsolète, qui retrouve une place industrielle ; la forêt et la filière bois ; l'alimentation, les industries agroalimentaires.

Les investissements dans les abattoirs sont une priorité. Il faut intégrer le critère de pénibilité, il y va de l'attractivité du secteur. Le manque d'investissement a été l'une des causes des difficultés que nous connaissons.

Les emballages du futur sont un autre axe stratégique, comme la connexion et le codage. La gestion du froid et des économies d'énergie pour des entreprises vertes est un enjeu majeur de l'industrie agroalimentaire : on conserve à - 18°C, faut-il vraiment descendre à - 50 ?

Garantir la qualité et la sécurité des consommateurs d'aliments et des boissons passe par la traçabilité. Ces plans seront mis en œuvre. De plus, le PIA est mobilisé à hauteur de 120 millions d'euros pour la période 2015-2017, 14 millions sont investis dans la modernisation des serres. On sait combien c'est important en Bretagne, en Normandie, dans le sud-est et le sud-ouest aussi.

Une enveloppe de 20 millions d'euros est prévue pour les abattoirs. Le reste est en cours de discussion avec France Agrimer, qui pilote ces investissements. En outre, dans le programme Nouvelle France industrielle, nous consacrons 20 millions à l'abattoir du futur, au froid, au digital.

Un accord a été trouvé en juillet 2013 pour recruter plus de jeunes, d'apprentis et améliorer la qualité du travail. Nous poussons les filières agroalimentaires à trouver un accord de branche pour tout le secteur agroalimentaire : cela se soldera par 1,1 milliard d'euros d'allègements de charges supplémentaires.

Un point sur la filière Volaille. Quand je suis arrivé au ministère, l'entreprise Doux en était à la phase de liquidation judiciaire. J'ai maintenu les restitutions à l'export tout au long de l'année 2013. D'abord, il fallait trouver un fonds de retournement pour régler les dettes avec la banque Barclays. Ensuite, il fallait sécuriser les débouchés à l'exportation. J'ai pris rendez-vous avec un représentant de l'Arabie Saoudite. Une fois ces objectifs atteints, on a eu la stratégie euro-dollar. L'équilibre a évolué ; on était à 1,30 dollar pour un euro, on est à 1,04 ! On est maintenant en capacité de dégager des bénéfices et de créer des emplois en CDI. La France qui gagne est de retour, une filière qui disparaissait est en train de reconquérir le marché intérieur sur le poulet standard, aujourd'hui importé à 80 % - du Brésil, certes, mais même de Belgique, un pays de l'Union européenne !

Sur le porc, le constat est connu : on a perdu 5-6 millions de porcs depuis 2010, sur 20 millions ; pendant ce temps l'Allemagne passait de 40 à 60 millions. Que fait-on ? On agit. Sur l'investissement, c'est-à-dire sur les abattoirs Gad, Josselin. Nous menons la bataille sur deux fronts : un enjeu industriel et un enjeu d'emplois. Pour IADL ? Nous étudierai la possibilité de reprise en Scop. Je n'abandonnerai pas la filière porcine sans apporter de réponses structurelles. Gérons les choses de manière plus adaptée ; les mêmes morceaux ne se vendent pas de la même façon selon les saisons : on vend davantage de grillades à la saison des barbecues. Je serai en juin à l'assemblée générale de la Fédération nationale porcine, à Ploërmel ; j'y ferai des propositions Nous

avons simplifié les règles sur les ICPE, raccourci les délais.

La stratégie « Viande de France » porte actuellement sur les viandes non transformées, étendons-la aux viandes transformées, et notamment la charcuterie. L'amendement Jégo va à rebours de cette logique que je veux décliner avec « Miel de France », « Fleurs de France » – dire que la France a perdu sur les fleurs ! – ou « Légumes de France ». La traçabilité est un atout pour notre pays après la crise de la viande de cheval dans les lasagnes. Je défendrai cette position à Bruxelles. D'ailleurs, il est anormal que l'on utilise seulement 1 million sur les 12 millions d'euros prévus par l'Union européenne pour apporter des fruits et des légumes aux enfants dans les écoles. Je me battraï pour que cela change avant la saison.

L'export, voilà un sujet ! Quand je suis arrivé au ministère, il y avait Ubifrance, Sopexa - chacun faisait les choses dans son coin. À Shanghai, savez-vous combien nous avons de représentations ? Une pour la charcuterie, une pour le vin et ainsi de suite. La première chose que nous avons faite est d'installer un comité à l'export, et de nommer un attaché dans chaque ambassade stratégique. Avec Business France, nous parlerons enfin d'une seule voix ! Imaginez une demi-douzaine de Français devant un Chinois : l'un qui représente le nord de la France ; l'autre, le sud ; l'un qui fait de la charcuterie, l'autre des légumes. Déjà que les négociations avec les Chinois sont longues. Mettons un peu d'ordre, coordonnons-nous, nous y gagnerons en efficacité et cela coûtera moins cher.

La grande distribution, vaste sujet. Je sais combien les débats sont houleux, chacun se renvoyant la responsabilité. On parle des distributeurs et l'on passe sous silence le rôle des transformateurs.

Mme Sophie Primas. – Très bien !

M. Stéphane Le Foll, *ministre.* – Oui, monsieur Bizet, il faut ouvrir le débat sur la modification des droits à concurrence et le marché pertinent. La notion est européenne mais le poulet à vendre, lui, est international ! Rien de nouveau dans les négociations autour du pacte transatlantique : il ne se passera pas grand-chose avant les élections présidentielles aux États-Unis, m'a confirmé le commissaire européen. De toute façon, la transparence sera totale et les parlements nationaux seront consultés.

M. Canevet m'a interrogé sur la sécurité sanitaire et les contrôles dans les abattoirs. Après les observations de la Cour des comptes, nous avons divisé par deux le nombre de suppressions de postes dans la loi de finances pour 2013, stabilisé les effectifs dans la loi de finances pour 2014 et nous créons 60 postes de contrôleurs sanitaires.

Nous préparons l'arrêté de la loi Lurel - la banane, la canne à sucre, le rhum sont aujourd'hui soumis à la concurrence, c'est vrai. Cependant, la banane durable, le plan I, le plan II ; ce sont de vraies perspectives ! La

banane des Antilles françaises est celle du monde qui est produite avec le moins de produits phytosanitaires.

Mangez-en...

Mme Françoise Gatel. – Elle est bonne !

M. Stéphane Le Foll, *ministre.* – Nous avons été dépassés par le succès des aides au maintien dans l'agriculture biologique. Il n'empêche : avec un plan de 190 millions d'euros en 2017 et un objectif de doublement de surface, on n'a jamais fait mieux pour le bio.

La suppression des quotas laitiers a été décidée en 2008, je n'y suis pour rien, monsieur Grémillet. Nous investissons dans les salles de traite. En Europe, les choses commencent à frémir, certainement parce que l'échéance approche : les Belges, les Polonais sont prêts à bouger. Il y aura sûrement des propositions.

Je reviens sur l'amendement Jégo : la stratégie interprofessionnelle d'identification est payante. Confortons-la plutôt que de la mettre à bas dans le projet de loi Macron.

Je vous ai adressé à tous un document décrivant les utilisations du CICE et des aides du pacte de responsabilité. Regardez-le.

Le ministre de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire que je suis est très heureux de ce débat et il continuera de se battre !
(*Applaudissements*)

Prochaine séance lundi 16 mars 2015, à 21 heures.

La séance est levée à 19 h 30.

Jean-Luc Dealberto

Directeur des comptes rendus analytiques

Ordre du jour du lundi 16 mars 2015

Analyse des scrutins publics

Séance publique

À 21 heures

Présidence :

Mme Françoise Cartron, vice-présidente

Secrétaires :

M. Bruno Gilles - M. Jean-Pierre Leleux

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord concernant le transfert et la mutualisation des contributions au Fonds de résolution unique (Procédure accélérée) (n° 798, 2013-2014).

Rapport de M. Albéric de Montgolfier, fait au nom de la commission des finances (n° 307, 2014-2015).

Texte de la commission (n° 308, 2014-2015).

Scrutin n° 108 sur l'article premier de la proposition de loi visant à supprimer les franchises médicales et participations forfaitaires.

Résultat du scrutin

Nombre de votants : 340

Suffrages exprimés : 329

Pour : 19

Contre : 310

Le Sénat n'a pas adopté.

Analyse par groupes politiques

Groupe UMP (144)

Contre : 143

N'a pas pris part au vote : 1 - M. Gérard Larcher, président du Sénat

Groupe socialiste (110)

Contre : 110

Groupe UDI-UC (41)

Contre : 41

Groupe CRC (19)

Pour : 19

Groupe du RDSE (13)

Contre : 13

Groupe écologiste (10)

Abstentions : 10

Sénateurs non inscrits (9)

Contre : 3

Abstention : 1 - Mme Mireille Jouve

N'ont pas pris part au vote : 5 - MM. Jean Louis Masson, Robert Navarro, David Rachline, Stéphane Ravier, Alex Türk